Jean Coutu veut être associé au projet des supercliniques *Page B 3*

L'**art indien**, des miniatures monumentales exposées à Québec *Page B 8*

ÉCONOMIE

PERSPECTIVES

Le choix de PKP

GÉRARD BÉRUBÉ

Pierre Karl Péladeau n'a pas le choix: il devra faire un choix. S'il se lance et remporte la course à la chefferie du PQ, le député de Saint-Jérôme créera un profond malaise s'il conserve en l'état le contrôle de Québecor.

Ils étaient nombreux au sein du Parti québécois, tant parmi les membres influents que parmi les anciens leaders syndicaux, à applaudir au saut en politique de Pierre Karl Péladeau. Tant que l'« effet PKP » pouvait faire pencher la balance et conduire à un résultat gagnant le soir du 7 avril, son patrimoine médiatique n'était qu'une formalité que devait ultimement commenter le commissaire à l'éthique. Or, maintenant que l'homme d'affaires est pressenti pour se lancer dans la course à la direction du parti, ses actions de Québecor deviennent aussi dérangeantes que sa popularité dans les sondages. Le monde politique étonnera toujours!

Le malaise était pourtant bien réel dès sa décision de se lancer dans la campagne électorale du printemps dernier. On disait alors que l'enjeu politique est trop sensible et l'influence des médias de Québecor à ce point omniprésente au Québec qu'on ne peut la comparer à une entreprise de transport maritime ou d'asphalte. Mais on disait également qu'il est aussi simpliste de soutenir que Pierre Karl Péladeau doit se défaire de ses actions s'il fait le choix d'une carrière politique que de croire qu'un recours à une fiducie sans droit de regard dissiperait tout conflit d'intérêts.

Le recours à une fiducie peut apparaître adéquat lorsqu'il s'agit d'une entreprise commerciale traditionnelle. Mais lorsque la propriété de médias grand public est en jeu, même un engagement solennel ne permet pas de dissiper le doute de conflit d'intérêts, apparent ou réel.

Une question de respect

Il en va donc, surtout, du respect des médias concernés. M. Péladeau a beau vouloir s'engager, le cas échéant, *« à ne jamais intervenir dans le contenu éditorial des médias d'information de quelque manière que ce soit »*, on ne peut condamner ces médias à la réalité de la présomption et aux procès publics d'intention à la moindre occasion. On connaît l'influence qu'aime exercer Sun Media, aujourd'hui vendue à Postmedia, sur la scène politique dans le reste du Canada. Aussi, le réflexe conditionné n'a-t-il pas été particulièrement ressenti l'été dernier, lors de l'annonce du départ de Françoise Bertrand et de son remplacement à la présidence du conseil de Québecor et de Québecor Média par Brian Mulroney? La compétence de M. Mulroney est largement reconnue, mais aussi sa longue amitié et complicité avec PKP.

L'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées (IGOPP) l'écrivait en mars dernier: *« Une presse libre joue un rôle trop essentiel en démocratie pour qu'on tolère quelque menace ou anicroche à cette liberté, même si lointaines et ténues. »* Et ce, d'autant plus que l'enjeu, ici, est la portée médiatique de Québecor au Québec.

S'il y a inquiétude légitime au-delà du respect des règles de l'Assemblée nationale, on ne peut cependant aller jusqu'à forcer la vente des actions, comme cela est évoqué sans autre subtilité à Québec. N'achète pas qui veut le bloc de contrôle d'une telle entreprise médiatique. Aussi, jusqu'où empêcher le lien de proximité entre l'acheteur et le vendeur? Et quel serait l'impact d'une telle vente forcée sur le prix? L'IGOPP avait plutôt proposé en mars de diluer cette influence et d'abaisser le contrôle tant sur la propriété économique de la filiale Média que sur l'exercice des droits de vote, ramené à un rôle d'actionnaire minoritaire. Rien de bien simple, mais la proposition vaudrait la peine d'être revisitée.

L'opération supposerait une transformation d'autant plus complexe qu'il y a présence d'actions de différentes classes et de différents droits de vote, ce qui imposerait un effet dilutif plutôt important. Elle défendait cependant le mérite de réduire l'intérêt de Québecor dans le secteur média laissé aux mains d'un conseil d'administration composé d'administrateurs majoritairement indépendants.

Dans leur lettre, les signataires Yvan Allaire et Michel Nadeau rappelaient que Québecor est devenue une entreprise de télécommunication, sous la présence largement dominante de Vidéotron. Déjà faible, la contribution de la composante média dans les flux financiers, les revenus et les profits consolidés vient d'être atténuée davantage avec la vente de Sun. Comme résultat, *« les journaux et stations de télévision seraient, en droit et en fait, hors de portée de l'influence de M. Péladeau. Celui-ci, par contre, pourrait conserver son statut d'actionnaire de contrôle d'un groupe industriel dans les secteurs des télécommunications, du loisir et du divertissement »*, concluait l'IGOPP.

M. Péladeau a un choix à faire.

À San Francisco, Airbnb peut dormir tranquille

KARL RETTINO-PARAZELLI

Après plus de deux ans d'attente, le berceau de la plateforme Airbnb réglementera finalement les activités de la société multimilliardaire qu'elle a vue grandir. Les élus de San Francisco se sont prononcés mardi pour une loi encadrant la location de chambres sur le populaire site de partage, loi qui pourrait servir de base aux négociations en cours au Québec.

Les membres du conseil municipal de San Francisco ont voté à 7 voix contre 4 pour ce que les médias locaux ont appelé la *« loi Airbnb »*, une pièce législative qui permettra de baliser la location de logements pour moins de 30 jours.

Si le texte adopté devient loi, ce qui ne devrait être qu'une formalité, les habitants de San Francisco qui utilisent Airbnb devront se plier à une série de règles bien précises. Dès février, les personnes qui souhaitent louer une chambre ou leur appartement en entier devront obtenir une assurance couvrant au moins 500 000 $ de dommages et s'inscrire à un registre au coût de 50 $. Cette dernière disposition est particulièrement importante puisqu'elle permettra à la Ville de savoir qui sont les hôtes actifs sur Airbnb, une information réclamée dans le passé par les autorités new-yorkaises pour identifier ceux et celles qui agissent dans l'illégalité.

STEVE JENNINGS AGENCE FRANCE-PRESSE

Brian Chesky, cofondateur et chef de la direction d'Airbnb

Les propriétaires d'un logement pourront louer une chambre toute l'année, mais à condition d'habiter sur place en permanence. S'ils n'habitent pas leur logement en tout temps, ils pourront le louer pour un maximum de 90 jours par année.

En contrepartie, les « invités » devront payer une taxe d'hébergement de 14 %, comme le font actuellement les clients des hôtels. Le *San Francisco Chronicle* rapporte que cette mesure ajoutera plus de 11 millions de dollars par année dans les coffres de la Ville.

« Ce vote démontre que nous pouvons travailler ensemble pour trouver une solution équilibrée aux complexes enjeux du logement à San Francisco, a déclaré le président du conseil municipal, David Chiu. *Nous pouvons éviter que les*

VOIR PAGE B 2 : **AIRBNB**

Entre frilosité et insouciance

Le FMI fait état des difficultés que posent à l'économie mondiale la prudence des entreprises et la complaisance dans les marchés financiers

ÉRIC DESROSIERS

L'économie mondiale est à la fois aux prises avec des entreprises et des banques trop frileuses devant le risque, et un marché financier trop insouciant, s'inquiète le Fonds monétaire international.

Les pays ont beau maintenir des politiques monétaires extrêmement accommodantes depuis des années, les entreprises n'augmentent toujours pas leurs investissements autant qu'on le voudrait pour redonner un peu plus de vigueur à la reprise économique, déplore le FMI dans le *Rapport sur la stabilité financière dans le monde*, dévoilé mercredi. L'abondance de liquidités nourrit, au même moment, une dangereuse complaisance dans les marchés financiers et leur système bancaire parallèle, qui pourrait mal tourner.

Si l'investissement des entreprises américaines et japonaises en nouveaux équipements de production est en augmentation à la faveur, notamment, de l'assouplissement des conditions de prêt de leurs banques, il en va malheureusement tout autrement dans la zone euro, explique le FMI. *« L'investissement dans le capital fixe est toujours faible* [alors que] *l'utilisation des capacités reste inférieure au niveau d'avant-crise, les banques n'ont cessé de durcir leurs conditions de prêt aux entreprises que récemment et les incertitudes qui entourent la politique économique restent élevées. »*

CHIP SOMODEVILLA AGENCE FRANCE-PRESSE

Christine Lagarde, la patronne du FMI

Cette mauvaise *« transmission de la politique monétaire vers l'économie réelle »* tient, entre autres, à un niveau de confiance encore inversement proportionnel au taux d'endettement dans les entreprises et les ménages, à l'impact des politiques d'austérité sur la croissance, aux turbulences géopolitiques, mais aussi à un travail d'assainissement des banques qui n'est pas terminé, particulièrement en Europe. Sur 300 banques de pays avancés, 40 % ne présentent toujours pas des actifs suffisamment solides pour fournir le crédit nécessaire à la reprise. Cette proportion s'élève à 70 % dans la zone euro.

« Ces banques ont besoin d'une révision plus fondamentale de leur modèle d'affaires, de répartir autrement leurs capitaux entre leurs différentes activités, de procéder à des fusions et d'abandonner des secteurs », constate le FMI.

Au même moment, la fébrilité des marchés financiers, le peu de cas qu'ils font des différents niveaux de risque de

VOIR PAGE B 2 : **FMI**

SOMMET DES COOPÉRATIVES

Climat: Ottawa s'attire les foudres de Jeffrey Sachs

ISABELLE PORTER
à Québec

L'économiste de renommée mondiale Jeffrey Sachs a profité de son passage à Québec pour critiquer l'inaction du gouvernement Harper en matière de climat, à qui il reproche de représenter les intérêts des pétrolières au lieu de ceux des citoyens.

« C'est choquant », a-t-il dit à propos du rapport de la commissaire à l'environnement sur la lutte contre les changements climatiques rendu public mardi. *« Ça gagne à être lu »*, a-t-il ajouté, avant de reprocher au gouvernement de *« représenter »* l'industrie des hydrocarbures au détriment du public.

Jeffrey Sachs dirige l'Institut de la Terre à l'Université Colombia et est conseiller du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon. Il prononçait mardi une conférence au Sommet international des coopératives sur le thème de l'économie durable.

« Le rapport d'hier a montré que le réchauffement climatique au Canada est dramatique », a-t-il dit en évoquant les gigantesques incendies de forêt qui ont accompagné le réchauffement climatique ces dernières années.

Dans un discours empreint d'indignation, l'économiste a souligné que 2015 serait l'année des grandes décisions en raison de la tenue à Paris de la Conférence sur le climat et de celle des Nations unies sur le renouvellement des Objectifs du millénaire pour le développement. À cela s'ajoute une rencontre préparatoire à Addis-Abeba

VOIR PAGE B 4 : **CLIMAT**

ÉCONOMIE

PROCÈS

La défaillance d'AIG aurait été terrible, dit Geithner

New York — La défaillance d'AIG en 2008 aurait provoqué une *«panique de masse à grande échelle»* et aurait sans doute été *«encore plus préjudiciable»* que celle de la banque Lehman Brothers. Timothy Geithner, l'ex-secrétaire au Trésor, qui était à l'époque à la tête de la Réserve fédérale (Fed) de New York, est venu témoigner devant le tribunal fédéral de Washington au cours d'un procès dans lequel le gouvernement américain est accusé d'avoir spolié les actionnaires du groupe d'assurances lors de son sauvetage. Son renflouement avait nécessité la mobilisation de 185 milliards de dollars d'aides publiques diverses au nom du fameux concept du *too big to fail*.

M. Geithner est, avec Henry Paulson et Ben Bernanke, respectivement secrétaire américain au Trésor et président de la Fed à l'époque des faits, l'un des trois personnages clés de ce procès qui est l'aboutissement d'une plainte d'un groupe d'actionnaires, dont l'ancien patron d'AIG, Maurice Greenberg, a pris la tête. Ils considèrent que les conditions dans lesquelles le gouvernement a sauvé le groupe en injectant des milliards de dollars contre une nationalisation à 79,9 % ont violé le cinquième amendement de la Constitution américaine. Celui-ci interdit de réquisitionner un bien ou une propriété privée sans une juste indemnisation. Les plaignants réclament 40 milliards de dollars de dédommagements.

CHIP SOMODEVILLA AGENCE FRANCE-PRESSE

L'ancien secrétaire américain au Trésor, Timothy Geithner, à sa sortie de la Cour fédérale qui entend le recours intenté par un groupe d'actionnaires d'AIG contre le gouvernement.

Pendant plus de trois heures, M. Geithner a répondu au feu roulant des questions de David Boies, l'avocat de M. Greenberg. Il lui a notamment demandé à quelles conditions la Fed avait prêté aux autres institutions financières qui en avaient alors besoin. *« Les taux précis varient en fonction des facilités de paiement et des circonstances »*, a esquissé M. Geithner, qui n'a pas été beaucoup plus explicite sur les montants de l'aide fournie à AIG. *«Je n'ai pas gardé ces chiffres en tête»*, s'est-il contenté de répondre.

M. Geithner a été également mis en difficulté lorsque M. Boies lui a présenté un courriel de la Fed contenant un projet de communiqué de presse montrant que dans un premier temps le gouvernement n'avait pas l'intention de prendre le contrôle d'AIG, mais de seulement racheter des bons de souscription. M. Geithner a affirmé n'avoir pas lu ce document et indiqué que *«la forme précise de la participation était quelque chose d'évolutif»*. Ce point n'est pas anodin dans la mesure où l'une des lignes de force de l'accusation consiste à affirmer que le gouvernement a changé son fusil d'épaule quant à la nature de sa participation au sauvetage lorsqu'il a réalisé qu'il n'obtiendrait pas l'approbation des actionnaires.

M. Boies a aussi demandé à l'ex-président de la Fed de New York s'il avait effectivement utilisé l'expression *«laminés»* pour décrire la situation des actionnaires d'AIG à la suite du sauvetage. Ce dernier a reconnu qu'il a pu l'utiliser, tout en ajoutant qu'elle était sans doute inappropriée dans la mesure où les actionnaires avaient finalement profité de ce renflouement.

Lundi, Henri Paulson avait reconnu que le traitement réservé au groupe d'assurances avait été *«punitif»* et, par certains égards *«plus dur»* que celui subi par d'autres établissements financiers, mais qu'il pensait que *«c'était approprié»* dans la mesure où il fallait donner un signal clair à l'opinion publique face à ce qu'il a appelé un *«symbole»* des excès de Wall Street.

D'après Le Monde

Légère hausse des mises en chantier en septembre au Canada

Ottawa — La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) indique que la tendance des mises en chantier au pays a affiché une légère hausse en septembre, comparativement au mois d'août.

L'agence estime qu'il y a eu 17 343 mises en chantier d'habitations en septembre, pour un taux en données désaisonnalisées et annualisées de 197 343. Il s'agit d'une hausse en comparaison avec le taux annuel de 196 283 enregistré en août. Selon Thomson Reuters, les économistes s'attendaient à une tendance annuelle de 196 100.

La SCHL précise que le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier en milieu urbain a diminué en Colombie-Britannique et dans l'Atlantique, tandis qu'il s'est accru au Québec, en Ontario et dans les Prairies.

Elle ajoute que le nombre mensuel désaisonnalisé et annualisé de mises en chantier d'habitations dans les centres urbains est passé de 176 234 en août à 177 019 en septembre; il est monté à 114 579 dans le segment des logements collectifs mais est descendu à 62 440 dans celui des maisons individuelles.

La Presse canadienne

Apple tenterait de relancer les ventes d'iPad

San Francisco — Apple devrait relancer ses efforts pour stimuler des ventes d'iPad, récemment plus tièdes, en dévoilant sa plus récente tablette lors d'un événement le 16 octobre.

L'événement devrait aussi présenter une mise à jour du système d'exploitation pour les ordinateurs Mac et pourrait être le théâtre du lancement du nouveau service de paiement numérique Apple Pay. Les nouveaux téléphones intelligents iPhone de la compagnie, disponibles depuis le mois dernier, sont équipés d'une puce permettant de faire des paiements, mais le service n'est pas encore disponible.

Comme elle en a l'habitude, la société Apple ne précise pas l'ordre du jour de l'événement. Plutôt, une invitation envoyée mercredi aux journalistes et analystes affirme simplement qu'il était « plus que temps » pour de nouvelles annonces.

Ce temps de l'année est généralement celui qu'Apple choisit pour présenter ses plus récents produits en vue de la saison de magasinage des Fêtes. La plus récente tablette du géant américain, le iPad Air, est arrivée sur les marchés il y a près d'un an.

Bien qu'il s'agisse de la tablette la plus mince d'Apple à ce jour, le iPad Air ne s'est pas avéré suffisamment attirant pour accélérer les ventes de ce type d'appareil pour l'entreprise. Après une performance solide durant les Fêtes l'an dernier, les ventes d'iPad ont faibli.

Pour la première moitié de 2014, Apple a livré 29,6 millions d'iPad, un recul de 13 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente.

Associated Press

AIRBNB

SUITE DE LA PAGE B 1

logements de la ville soient convertis en hôtels, tout en permettant les locations à court terme de manière limitée afin d'aider les résidants à payer leur loyer.»

Airbnb s'est également réjouie de l'issue de ce débat. *«L'exemple de San Francisco prouve que nous pouvons travailler ensemble pour aborder ces questions»*, a soutenu le porte-parole Nick Papas.

Modèle inspirant?

Si le maire de San Francisco, Edwin M. Lee, accepte comme prévu d'apposer sa signature au bas de la proposition adoptée mardi, sa ville imitera plusieurs autres métropoles, comme New York, Berlin, Paris ou Madrid, qui ont déjà réagi à leur façon à la popularité grandissante des sites de location en ligne comme Airbnb. San Francisco a notamment suivi les traces de Portland, qui exige depuis septembre l'obtention d'un permis de 180$ et le paiement de la taxe d'hébergement. Un modèle d'encadrement de la société multinationale serait-il en train de se dessiner?

«Toutes les villes sont différentes et nous travaillons avec des leaders au Québec et dans le reste du monde pour trouver des règles qui leur conviennent», répond M. Papas, d'Airbnb.

La plateforme de partage anime les discussions depuis quelques années dans la province, mais les échanges se sont intensifiés depuis la création en janvier dernier d'un comité consultatif sur *«l'hébergement illégal»*. Ce comité regroupant plusieurs intervenants de l'industrie touristique s'est réuni pour une troisième fois mercredi, a appris *Le Devoir*, mais n'est pas encore parvenu à formuler des recommandations à la ministre du Tourisme, Dominique Vien.

«Ce que le comité a entre les mains pour l'instant, c'est un portrait préliminaire. Il n'y a pas une recommandation qui est arrêtée», explique l'attachée de presse de la ministre Vien, Cynthia St-Hilaire. Cette troisième réunion de groupe devrait être la dernière, souligne-t-elle, mais elle sera sans doute suivie de *«consultations individuelles»* avec certains acteurs du milieu.

Aucun échéancier n'est établi, mais ce dossier devrait connaître un dénouement plus tôt que tard, a laissé entendre la porte-parole. *«La ministre ne fera pas de commentaires tant qu'elle n'aura pas de recommandations entre les mains»*, a-t-elle ajouté.

En marge des travaux de ce comité, Airbnb a embauché un lobbyiste pour se faire entendre par le gouvernement du Québec. La société souhaite ainsi *«faire des interventions auprès des titulaires de charge publique»* afin de modifier la Loi sur les établissements d'hébergement touristique. Une source bien au fait des échanges avec le gouvernement souligne que l'encadrement d'Airbnb au Québec ne sera pas nécessairement calqué sur les lois adoptées ailleurs dans le monde puisqu'on parle d'une réforme à l'échelle provinciale, et non municipale.

Le Devoir

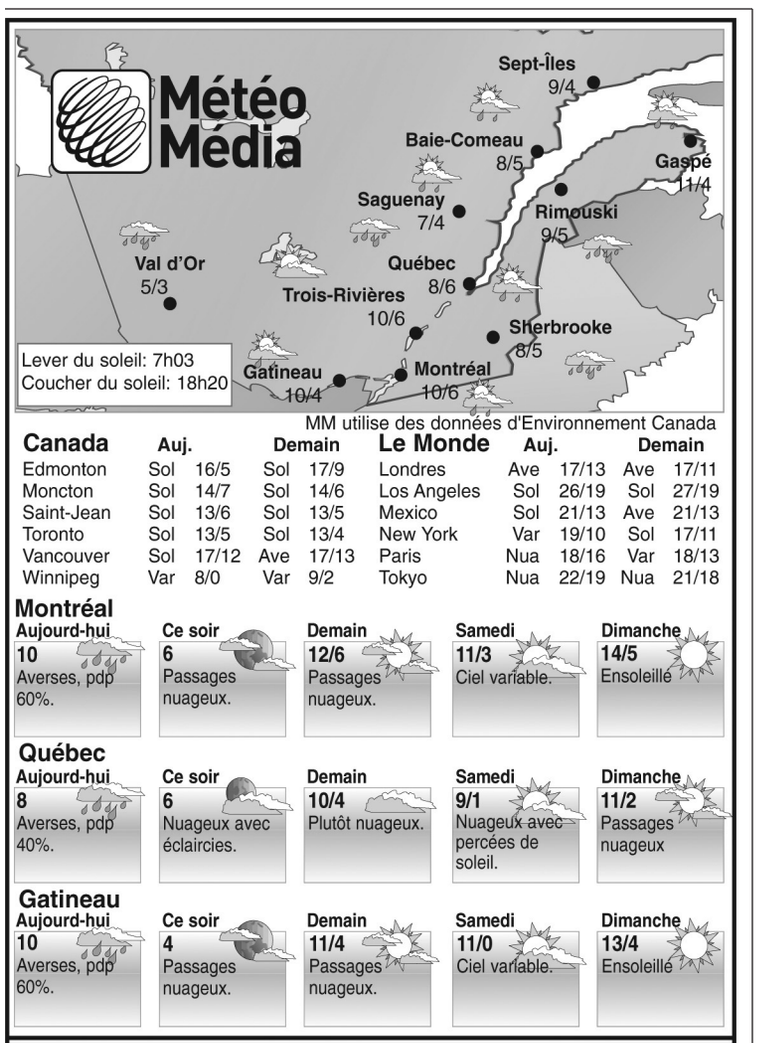

Soyez au courant du temps qu'il fera dans 14 jours.
Consultez la tendance 14 jours.
Météo Média

FMI

SUITE DE LA PAGE B 1

leurs placements ainsi que leur recours grandissant aux fonds d'investissement, fonds monétaires et autres fonds de couverture du système bancaire de l'ombre (*shadow banking*) trahissent un degré préoccupant d'insouciance. On semble grandement sous-estimer les risques de *«réaction en chaîne»* que pourrait déclencher la première crise géopolitique venue ou une normalisation un peu *«cahoteuse»* de la politique monétaire américaine, en raison, entre autres, de l'impression de plus en plus fausse que l'argent des banques de l'ombre pourrait rapidement être encaissé et du danger grandissant de contagion aux économies émergentes.

« Fragile et inégale »

Le rapport du FMI a été dévoilé dans le cadre de l'assemblée annuelle qui se tiendra, cette semaine, à Washington, en même temps que celle de l'autre grande institution internationale créée en 1944 à la Conférence de Bretton Woods, dans le New Hampshire: la Banque mondiale.

Parmi les nombreux rapports dévoilés par le FMI cette semaine, il y en avait un, mercredi, qui faisait le point sur les finances publiques et un autre, la veille, sur les perspectives économiques mondiales.

La directrice générale de l'organisation, Christine Lagarde, en a appelé, mercredi, à un développement économique plus *«inclusif et créateur d'emplois»*.

«L'économie mondiale se remet petit à petit de la Grande Récession, mais de façon inégale et fragile, s'est-elle inquiétée. *Ce qui se dessine à l'horizon, c'est un monde où la croissance sera décevante, le chômage élevé et les inégalités croissantes.»*

Le Devoir

La Chine ravit la première place aux États-Unis

C'est officiel! La Chine a dépassé les États-Unis à titre de première économie mondiale.

Dévoilées mardi, les plus récentes prévisions économiques du FMI estiment que le produit intérieur brut (PIB) à parité de pouvoir d'achat (PPA) de l'économie chinoise s'élèvera à 17 632 milliards en 2014, soit un peu plus que les 17 416 milliards des États-Unis, jusque-là première économie du monde.

L'événement est un nouveau jalon de l'époustouflante croissance d'une économie qui était encore deux fois plus petite que celle du géant américain en 2005.

Signe des temps, la troisième place revient, depuis déjà quelque temps, à l'Inde, avec un PIB de 7277 milliards — toujours en tenant compte du coût de la vie —, plutôt qu'au Japon (4788 milliards). Le Canada arrive bien plus loin derrière avec 1579 milliards.

À ce rythme, le pouvoir d'achat de la Chine devrait dépasser de 20% celui des États-Unis dès 2019.

Les comparaisons ne tiennent plus lorsqu'on tient compte de l'immense population de la Chine, qui lui confère un pouvoir d'achat de seulement 12 900$US par habitant contre 54 700$ aux États-Unis.

Des ennuis techniques nous empêchent de publier les cotes boursières. Nos excuses.

ÉCONOMIE

DÉMANTÈLEMENT DE L'ENTREPRISE

SNC-Lavalin nie faire du chantage

JULIEN ARSENAULT

SNC-Lavalin affirme que son président et chef de la direction ne tentait pas d'intimider les autorités en évoquant le démantèlement ou la vente de l'entreprise si elle devait faire l'objet de sanctions liées à la corruption.

«L'intention n'a jamais été de faire du chantage, a expliqué mercredi son vice-président marketing, stratégie et relations extérieures, Erik Ryan, en entrevue téléphonique. *Ça ne s'est jamais voulu une menace à qui que ce soit.»* La veille, en entrevue au *Globe and Mail*, Robert Card a suggéré que le dépôt d'accusations pourrait forcer le démantèlement ou la vente de la firme d'ingénierie à des intérêts étrangers, ce qui menacerait les quelque 5000 emplois de son siège social montréalais.

Robert Card

Selon l'entreprise, M. Card ne faisait que discuter de scénarios hypothétiques qui auraient été considérés par toute compagnie qui ferait face à des pénalités l'empêchant de décrocher des contrats publics au Canada. *«Comme gestionnaire d'une compagnie publique, il faut regarder tous les scénarios possibles parce qu'on doit faire ce qui est le mieux pour nos actionnaires,* a dit M. Ryan. *Il y a eu discussions, mais pas d'annonce.»*

À maintes reprises, ce dernier a réitéré que SNC-Lavalin n'avait aucunement l'intention de mettre fin à ses activités. *«Ce n'est pas une solution qu'on explore,* a dit M. Ryan. *Notre responsabilité est de faire ce qu'il y a de mieux pour les actionnaires. Là, c'est de s'assurer d'avoir un programme d'éthique de classe mondiale.»*

Visée par des allégations de malversation au Canada, en Algérie, en Libye et au Bangladesh, SNC-Lavalin a vu sa réputation être sérieusement entachée depuis deux ans et plusieurs de ses anciens dirigeants ont été arrêtés. Une enquête interne a notamment mené à la démission de l'ex-président et chef de la direction Pierre Duhaime, maintenant accusé de fraude en lien avec un montant de 22,5 millions qui aurait été utilisé pour obtenir le contrat du Centre universitaire de santé McGill. De plus, la semaine dernière, l'ancien vice-président Riadh Ben Aïssa a écopé d'une peine de trois ans de détention en Suisse pour des actes de corruption et de blanchiment, liés à des affaires conclues en Libye.

SNC-Lavalin dit continuer de collaborer avec les paliers de gouvernement ainsi que les autorités et espère avoir remboursé d'ici la fin de l'année certains montants obtenus grâce à la malversation. *«Il y a eu un changement de gouvernement* [au Québec] *et l'agenda législatif est revisité, ce qui est normal,* a expliqué M. Ryan. *Nous souhaitons toujours avoir réglé en 2014.»* Le gouvernement Couillard se penche toujours sur la nouvelle mouture du projet de loi 61 visant principalement le recouvrement de sommes payées injustement par des organismes publics relativement à l'industrie de la construction.

M. Ryan a par ailleurs indiqué que la firme d'ingénierie n'avait pas été informée de quoi que ce soit par les autorités concernant le dépôt de possibles accusations criminelles qui pourraient l'empêcher de soumissionner sur des contrats publics. *«Nous avons plusieurs contrats avec le fédéral,* a-t-il affirmé. *Nous nous sommes remis à jour et nous respectons les nouvelles normes du gouvernement* [adoptées en 2012].»

Maxim Sytchev, de Dundee Securities, a estimé que les commentaires de M. Card ont été *«pris hors contexte».* Dans une note, l'analyste évoque des cas survenus dans le passé où des entreprises impliquées dans des scandales de corruption ont écopé de pénalités financières plutôt que de ne plus avoir le droit de soumissionner sur des contrats.

D'après M. Sytchev, les moyens mis enavant par SNC-Lavalin pour assainir ses pratiques devraient jouer en faveur de l'entreprise. *«Nous ne voyons pas comment les autorités canadiennes ne pourraient pas tenir compte de ces facteurs lorsque viendra le temps de déterminer une* [possible] *sanction»,* écrit-il.

La Presse canadienne

ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

François Coutu, président et chef de la direction du Groupe Jean Coutu

Jean Coutu veut être associé au projet de supercliniques

Une lobbyiste défend les intérêts du groupe auprès du gouvernement

JULIEN ARSENAULT

Les supercliniques promises en campagne électorale par le gouvernement Couillard intéressent le Groupe Jean Coutu qui veut en savoir plus quant à l'exploitation de ces établissements.

Son président et chef de la direction, François Coutu, a expliqué mercredi qu'il attendait toujours des informations de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). *«Il semble que le gouvernement veuille aller de l'avant avec cela, ce qui, je crois, est une bonne chose»,* a-t-il observé au cours d'une conférence téléphonique visant à discuter des résultats du deuxième trimestre.

Québec souhaite regrouper dans un même établissement aux heures d'ouverture élargies divers professionnels de la santé, comme des médecins omnipraticiens, des spécialistes ainsi que des infirmières. Pour l'instant, le ministère n'a toujours pas précisé si ces supercliniques seraient privées ou publiques. L'entreprise établie à Longueuil suit le dossier de près, puisqu'elle a notamment embauché une lobbyiste pour tenter d'obtenir le mandat du projet-pilote de la première superclinique. L'inscription de Ginette Pellerin au Registre des lobbyistes indique que Jean Coutu souhaite préparer un dossier pertinent afin de collaborer avec le MSSS. Mme Pellerin peut également intervenir auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

Le Groupe Jean Coutu attend également que le gouvernement Couillard se prononce dans le dossier de l'élargissement du rôle des pharmaciens, qui pourraient, par exemple, renouveler certaines prescriptions pour aider à désengorger le système de santé. *«Ils ont réglé le dossier de la rémunération des médecins.* […] *On dirait qu'ils vont pouvoir se pencher sur d'autres choses»,* a laissé tomber François Coutu.

Intense concurrence

Entre-temps, le Groupe Jean Coutu s'affaire à accroître son offre de promotions afin de fidéliser sa clientèle puisque la concurrence des autres chaînes pharmaceutiques est de plus en plus intense. En plus des rabais proposés dans sa circulaire hebdomadaire, l'entreprise québécoise a proposé à ses clients des rabais encore plus percutants en succursale pendant deux fins de semaine. Cette initiative, selon M. Coutu, a stimulé les ventes. *«C'est la responsabilité des détaillants de surprendre leurs clients avec des promotions différentes. Cela fait partie de notre stratégie.»*

Il a expliqué que la société devait également faire des efforts en ce qui a trait aux ventes réalisées en ligne pour offrir davantage de choix aux consommateurs. *«Cette agressivité* [pour ce qui est des promotions] *devrait se poursuivre jusqu'à après Noël.»*

Au deuxième trimestre terminé le 30 août dernier, le bénéfice net de Jean Coutu a fondu à 53,6 millions, ou 28¢ par action, comparativement à 208,9 millions, ou 99¢ par action, à la même période l'an dernier. Ce recul s'explique par le gain de 158,3 millions lié au placement dans l'entreprise américaine Rite Aid constaté au cours du deuxième trimestre de l'exercice financier précédent. En faisant abstraction de ce gain, le bénéfice net de Jean Coutu a été supérieur aux 49,9 millions, ou 24¢ par action, engrangés au deuxième trimestre de l'année dernière. Son chiffre d'affaires a progressé de 3,2% pour s'établir à 674,4 millions.

Les ventes des établissements comparables — un indicateur clé dans le secteur du commerce de détail — ont grimpé de 2,4% alors que celles de la section commerciale ont augmenté de 1,6%.

Par ailleurs, les ventes de médicaments génériques de la marque maison Pro Doc ont bondi de 7,8% pour s'établir à 48,1 millions, en plus de générer un résultat opérationnel avant amortissements de 22,1 millions. Ces médicaments ont représenté 68,1% des ordonnances au cours du deuxième trimestre, en hausse par rapport à 67,2% à la période correspondante de l'an dernier.

M. Coutu s'attend à ce que les ventes de Pro Doc continuent à progresser puisque le taux de pénétration de ces médicaments au Québec est loin de la moyenne de 82% aux États-Unis. *«Je ne vois pas une croissance comme pendant les trois ou quatre premières années de Pro Doc, mais il devrait y avoir une croissance des produits qui existent déjà.»*

La Presse canadienne

La grève a fait perdre 500 millions d'euros à Air France

Paris – La grève record des pilotes d'Air France, qui a affecté la compagnie durant deux semaines le mois dernier, pourrait avoir un impact *«de l'ordre de 500 millions d'euros»* sur les comptes 2014 du groupe Air France-KLM, a annoncé ce dernier mercredi. Le conflit, mené par les pilotes opposés au développement d'Air France dans l'aviation à bas coûts, a entraîné en septembre un effondrement de 15,9% du trafic passagers et de 17,7% du trafic cargo du groupe. Son impact sur le résultat d'exploitation du troisième trimestre est évalué par la direction entre 320 et 350 millions d'euros mais ce montant risque de s'alourdir, le groupe craignant de subir d'ici la fin de l'année le contrecoup d'une fuite de ses clients.

Agence France-Presse

Le magasinage transfrontalier reste marginal

Ottawa — Statistique Canada affirme que le magasinage transfrontalier effectué par les Canadiens aux États-Unis a augmenté de 2006 à 2012, mais que ces achats représentent malgré tout moins de 2% des ventes au détail canadiennes totales. L'agence précise que les Canadiens avaient dépensé 4,7 milliards aux États-Unis en 2006. Ce total a augmenté chaque année depuis, à l'exception d'un déclin enregistré en 2009, pour atteindre 8 milliards en 2012. Dans l'ensemble, les ventes au détail au Canada ont augmenté pour passer de 389 milliards en 2006 à 468 milliards en 2012. Les achats transfrontaliers effectués en 2012 ont représenté 1,7% des ventes au détail canadiennes totales.

La Presse canadienne

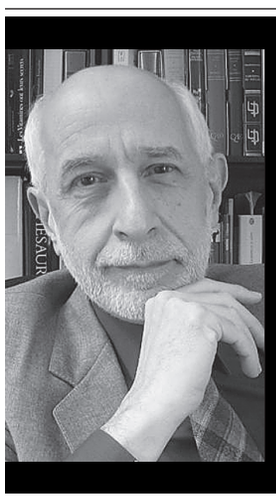
Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Je vois
Tu vois
Nous agissons

Osez voir Montréal d'un nouvel œil.
Proposez des actions.
Collaborez aux projets : jevoismtl.com

LE DEVOIR
LIBRE DE PENSER
fier partenaire

je mtl

ÉCONOMIE

CLIMAT

SUITE DE LA PAGE B 1

portant spécifiquement sur le rôle des milieux financiers pour atteindre ses objectifs.

Selon M. Sachs, les milieux économiques ont un examen de conscience à faire. *«Il faut en finir avec les résolutions de nouvelle année et voir cela comme des objectifs de générations»*, a-t-il dit.

Dès lors, il faut *«décarboniser»* l'économie en cessant de soutenir les industries qui nuisent au développement durable. Même le conflit syrien trouve en partie ses origines dans les dérapages de l'économie, note-t-il. *«En Syrie, il y a eu dix ans de sécheresse, de crise alimentaire, d'inflation des prix des aliments avant que ça explose.»*

TED ALJIBE AGENCE FRANCE-PRESSE
Jeffrey Sachs

L'économiste est venu dire aux quelque 3000 délégués réunis au Sommet que les coopératives devaient jouer un rôle de chefs de file dans la défense d'une économie plus *«durable»*. Pourquoi? *«Parce qu'elles travaillent avec une vision à plus long terme et que le climat est un enjeu multigénérationnel.»*

Par contre, elles peuvent faire plus, selon lui. *«Le climat pourrait contribuer à 10% du risque dans les portefeuilles d'ici 20 ans»*, a-t-il dit en les encourageant à investir dans un fonds à faible empreinte carbone, dans les obligations vertes, les infrastructures d'énergie propre et de l'immobilier plus durable.

À titre d'exemple, un participant à l'atelier de M. Sachs a rappelé que l'un des plus grands fonds de retraite suédois s'est joint l'an dernier à une initiative des Nations unies pour privilégier les investissements boursiers à faible empreinte carbone.

Jeffrey Sachs a par ailleurs signalé que les grandes coopératives pourraient davantage saisir les occasions d'investissement offertes par les segments en croissance de l'économie verte. *«Les valeurs dont vous faites la promotion sont cruciales pour une bonne gouvernance dans le monde des affaires.»*

Le Devoir

Un modèle qui a aussi ses failles

Malgré les éloges qu'il reçoit, le modèle coopératif n'est pas parfait, ont révélé les échanges durant le Sommet. Au terme de la conférence de Jeffrey Sachs, des délégués l'ont interrogé sur certains paradoxes.

«Est-ce possible de réduire la pression sur l'environnement lorsque cela entre en conflit avec la mission des coopératives de servir leurs membres?», a écrit l'un d'eux. *«Oui, ils peuvent être égoïstes, eux aussi.»*

La veille, un représentant de la Fédération américaine des coopératives de travail, Esteban Kelly, avait interpellé les ténors du Sommet sur le comportement de certaines coopératives de consommateurs. *«Nous avons par exemple beaucoup de travailleurs dans les coopératives alimentaires qui se syndiquent pour protéger leurs droits qui ne sont pas garantis par les gestionnaires des coopératives»*, déplorait-il.

Le rapport sur l'emploi de la CICOPA rendu public mardi recommandait par ailleurs qu'on s'attaque au phénomène des *«pseudo-coopératives»*.

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sudoku

par Fabien Savary

9			4		1	3		
	1			2		4		
	7	8			9	5		1
	9						5	
					7			3
		5	1	4				
1	2				6			
	8		5	7				
		7	3				4	

Niveau de difficulté : MOYEN 2807

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

4	8	2	7	9	3	5	1	6
3	9	1	8	6	5	4	7	2
7	6	5	2	4	1	9	8	3
5	2	3	1	8	6	7	4	9
6	1	7	4	2	9	8	3	5
9	4	8	5	3	7	2	6	1
8	3	6	9	7	2	1	5	4
2	5	4	3	1	8	6	9	7
1	7	9	6	5	4	3	2	8

2806

SUDOKU : le logiciel
10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté
par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites **avant 16h00** pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant **12 h 00 le vendredi**

Publications du mardi: Réservations avant **16 h 00 le vendredi**

Tél.: **514-985-3344**
Fax: **514-985-3340**

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Courriel :
avisdev@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public

Villeray Saint-Michel Parc-Extension
Montréal

AVIS ANNONÇANT LE DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SIGNATURE D'UNE PÉTITION

OBJET DE LA DEMANDE POUR OBTENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE EN VERTU DU DROIT D'INITIATIVE EN MATIÈRE DE CONSULTATION PUBLIQUE :

« Demande que l'arrondissement tienne une consultation publique sur :

– l'acquisition par l'arrondissement du lot 2214157, situé au 8041, rue Shelley, ainsi que du lot adjacent juste au sud de ce dernier, à l'angle Shelley/Jarry Est (tous deux présentement à vendre) dans le but d'y aménager un parc de détente avec aire de jeux qui sera fréquenté par les résidents de l'arrondissement.

– l'engagement ferme de l'arrondissement de ne pas autoriser la construction de condominiums sur le site susmentionné.»

1. Qualité requise des signataires de la pétition

Toute personne physique âgée de 15 ans et plus vivant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

2. Nombre de signatures requises

Aux fins de cette consultation qui est de compétence d'arrondissement, le nombre minimal de signatures requises est de 5000.

3. Durée de la période de signature

La période de signature de la pétition est de 90 jours, elle débute le jour de la première publication du présent avis, soit le 9 octobre 2014, et se termine le 7 janvier 2015.

Le 9 octobre 2014.

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Avis public

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

REGLEMENT (01-277-73) MODIFIANT LE REGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) RELATIVEMENT A LA SUPERFICIE MAXIMALE OCCUPEE PAR UN RESTAURANT, UN DEBIT DE BOISSONS ALCOOLIQUES OU UNE SALLE DE BILLARD

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0403 du 6 octobre 2014, un premier projet du *Règlement* (01-277-73) *modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) *relativement à la superficie maximale occupée par un restaurant, un débit de boissons alcooliques ou une salle de billard.*

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 28 octobre 2014, à compter de 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5e étage;

QUE ce règlement vise à modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) relativement à la superficie maximale occupée par un restaurant, un débit de boissons alcooliques ou une salle de billard.

En résumé, le projet de règlement a pour effet de :

- Limiter les impacts possibles de l'implantation d'un restaurant, d'un débit de boissons alcooliques ou d'une salle de billard de grande superficie sur la qualité des milieux de vie, et ce, dans l'ensemble du territoire.

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 9 octobre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx

ENTRE **Déménagement Maxi Plus Inc.** Donnant mandat d'agir en l'instance à Jean-Félix Bouchard, huissier de justice Ci-après appelé « *le détenteur* « ET **Madame Ina Corbin DOMICILIÉE AU : 14 005, Sherbrooke Est, app. 314 Montréal (Québec) H1A 3Y4** Ci-après appelé « celui qui a confié le bien « **AVIS - AMENDÉ (SANS PREJUDICE)** Conformément à la loi et suite à la garde de vos biens terminée le 31 juillet 2014 et conformément aux règles prescrites au *Code civil du Québec,* **AVIS DE VENTE** est donné à **Ina Corbin** que si vous ne réclamez pas les biens confiés, j'en disposerai en procédant à la vente desdits biens ou autrement **le 04 novembre 2014 à 10h00**, qui se tiendra au **2392, Chemin Principale à St-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0, soit à la place d'affaire du détenteur.** NATURE DES BIENS : Lot de boîtes hétéroclites et leur contenu. CONDITIONS : ARGENT COMPTANT Montréal, le 24 septembre 2014. **Jean-Félix Bouchard, huissier de justice** Étude J.F. Bouchard Inc., huissiers de justice 430, rue Ste-Hélène, bureau 506 Montréal (Québec) H2Y 2K7 Tel. : (514) 350-9000

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Charles E. Marquis, domicilié au 510-2211, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P9, survenu le 30 avril 2014 à Québec, un inventaire des biens du défunt a été effectué par Louise Marquis, liquidatrice, le 6 octobre 2014, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté au 606, Cathcart, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 1K9.
Donné à Montréal, Québec, ce 7 octobre 2014.
Isabelle Fecteau, notaire

Avis de clôture d'inventaire
Prenez avis que Richard Niquet, en son vivant domicilié au 47 rue du Ruisseau-Castle, Orford, province de Québec, est décédé à Memphrémagog, le 10 juillet 2014. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'étude Bibeau Desaliers Lamarre Notaires Inc. au 821, boul. Laurier, McMasterville.
Donné ce mardi 6 octobre 2014
Marilou Niquet, liquidatrice

Avis de demande de changement de nom

Prenez avis que ANGELA PALUMBO PICCIONELLO dont l'adresse de domicile est le 7361, avenue Victoria, #806, Montréal, Qc H4P 0A7 présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de ANGELA PALUMBO. Cet avis a été rempli et signé à Montréal, Qc, le 01 août 2014, par ANGELA PALUMBO.
(s) Angela Palumbo

Avis public

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement
Règlement (01-277-71) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'interdire la vente d'animaux domestiques en animalerie

Aux personnes intéressées de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal:

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique tenue le 30 septembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance ordinaire du 6 octobre 2014, un second projet du *Règlement* (01-277-71) *modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) *afin d'interdire la vente d'animaux domestiques en animalerie*.

Ce règlement, applicable sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, vise à empêcher l'ouverture de nouvelles animaleries.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Une demande relative à ces dispositions peut provenir d'une zone faisant partie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de ces dispositions du projet et l'illustration des zones concernées peuvent être obtenus au bureau d'accueil du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

2. Description du territoire

Le territoire visé par ce projet de règlement est l'ensemble des zones du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement dans les huit (8) jours du présent avis, soit au plus tard le **vendredi 17 octobre 2014, avant 16 h 30;**

- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande

4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes, le **6 octobre 2014 :**

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec; ou

4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit la condition suivante le **6 octobre 2014** :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois; ou

4.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **6 octobre 2014** :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le **6 octobre 2014,** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

5. Absence de demandes

Toute disposition de ce projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet du règlement 01-277-71 ainsi que la liste des zones visées peuvent être consultés au bureau d'accueil du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 9 octobre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx

Avis public

Le Sud-Ouest
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de Règlement de lotissement de l'arrondissement Le Sud-Ouest

AVIS EST DONNÉ aux personnes intéressées des arrondissements Le Sud-Ouest, Verdun, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Lasalle et Ville-Marie :

1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique tenue le 23 septembre 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté le second projet de règlement ci-dessus mentionné lors de sa séance du 7 octobre 2014.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contigües afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

2. OBJET DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

L'objet de ce second projet de règlement est de reprendre essentiellement les dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. 0-1) existant. Il propose toutefois certains ajouts, notamment: on ne distingue plus les opérations cadastrales du fait que le terrain appartient ou non à la Ville; la notion de « permis » de lotissement est introduite afin de certifier de la légalité d'un projet d'opération cadastrale; il est exigé que le terrain sur lequel on érige un bâtiment principal constitue un lot distinct.

3. DISPOSITIONS SOUMISES À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Une demande relative à ces dispositions peut provenir d'une zone faisant partie de l'arrondissement Le Sud-Ouest et des zones contigües situées dans les arrondissements de **Verdun, Lasalle, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie.** Cette demande vise à ce que le projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle le règlement s'applique et de celles de la zone contigüe d'où provient une demande.

4. DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Le territoire visé par ce projet de règlement est l'ensemble du territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

5. CONDITIONS DE VALIDITE D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

— indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

— être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement (815, rue Bel-Air, Montréal, Québec H4C 2K4) dans les huit (8) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le **vendredi 17 octobre 2014 avant 16 h 30;**

— être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins douze (12) d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

6. CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À SIGNER UNE DEMANDE

6.1 Est une personne intéressée toute personne qui, le **7 octobre 2014**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et qui remplit l'une des deux conditions suivantes :

- est domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et depuis au moins six (6) mois au Québec;
- est, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un lieu d'affaires, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

6.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

6.3 Condition supplémentaire au droit de signer une demande par une personne morale : avoir désigné, parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **7 octobre 2014**, est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter selon la loi. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme une personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

7. ABSENCES DE DEMANDES

Toute disposition de ce second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

8. CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 9 octobre 2014

Me Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement

Fig.16

› Si ceci ressemble à un test de maths, visitez mathscourantes.ca ou appelez le 1 800 303-1004.

ABC CANADA
Literacy Foundation
Fondation pour l'alphabétisation

La solution par les maths

LE MONDE

REPÈRES

La guerre de Trente Ans ?

CLAUDE LÉVESQUE

La guerre contre les djihadistes de cet « État islamique » qu'il faut appeler Daesh ou « le groupe armé » durera-t-elle six mois, comme on le souhaite à Ottawa, ou trente ans, comme l'a prédit un ancien ministre de la Défense américain ?

La différence est énorme. La durée prévue pour le conflit est au cœur des débats engagés dans divers pays occidentaux. Les États membres de la coalition qui prend forme ont réagi de différentes façons à la menace que représente le groupe armé État islamique (EI).

Au Royaume-Uni, l'entrée en guerre contre cette entité a été rapide et assez consensuelle. Ce pays se sent interpellé parce que plusieurs de ses ressortissants se sont joints au groupe djihadiste. En plus de craindre que ces jeunes recrues ne rentrent au pays pour y commettre des attentats, les Britanniques ont honte de voir des compatriotes animer des vidéos dans lesquelles ont dit et montre les pires horreurs.

Le 26 septembre, les députés britanniques ont approuvé la résolution déposée par le premier ministre, David Cameron, par un vote de 524 contre 43. À Ottawa, 134 députés libéraux et néodémocrates se sont opposés mardi à la motion des conservateurs au pouvoir.

◆ ◆ ◆

David Cameron a parlé d'*« années, non de mois »*. Le feu vert britannique autorise des actions militaires en Irak mais pas en Syrie, du moins pour le moment. S'il en voit la nécessité, le premier ministre lancera des opérations dans ce dernier pays, quitte à les faire approuver *a posteriori*. À Londres, on note que l'Irak a réclamé l'aide militaire occidentale. Le régime syrien, qu'on hésite à provoquer même si on dit souhaiter sa chute, ne l'a évidemment pas fait.

Aux États-Unis, l'attitude des élus est conforme à ce qu'elle a toujours été depuis l'élection de Barack Obama en 2008. Le président est critiqué par ses adversaires républicains parce qu'il a agi sans les consulter, mais aucun d'eux ne réclame un débat en bonne et due forme, probablement par crainte de n'avoir rien de très intelligent à dire. De toute façon, la plupart des élus sont d'accord avec les bombardements en cours. S'il y a débat au Congrès, il n'aura probablement lieu qu'après les élections de mi-mandat.

Le Parlement turc a approuvé à une majorité des trois quarts une résolution autorisant le gouvernement à combattre les djihadistes, y compris en envoyant des troupes au sol en Syrie ou en Irak. La Turquie s'était fait reprocher de rester passive devant le drame qui se déroule devant sa porte. Même si elle s'est jointe à la coalition, elle n'a pas levé le petit doigt pendant les combats qui ont fait rage à Kobané, ville située à un jet de pierre de son territoire. Il est loin d'être sûr que des bottes turques fouleront le sol syrien ou irakien. Ankara craint les représailles de l'EI et s'interdit tout geste susceptible d'aider les Kurdes dans leur combat pour l'autonomie.

◆ ◆ ◆

La crise syrienne est d'une extrême complexité. L'ennemi principal n'est plus Bachar al-Assad, mais les illuminés du groupe armé que l'on sait. Mais que faire du Front al-Nosra, affilié à al-Qaïda mais combattant l'« Émirat » ? Le Front a essuyé des frappes américaines à quelques reprises. D'autres groupes islamistes ont reçu de la CIA des armes… qui ont fini entre les mains de l'EI.

De passage à Ottawa cette semaine, Hillary Clinton, l'ancienne secrétaire d'État dont les ambitions présidentielles sont connues, a souligné la nécessité de bombarder le groupe armé État islamique. Elle a ajouté qu'une *« guerre de l'information »* s'impose. Un tel conflit pourrait prendre beaucoup de temps, a-t-elle précisé. Le groupe armé utilise systématiquement Internet. Un de ses trucs consiste à pirater des jeux vidéo comme *Grand Theft Auto 5* pour séduire les ados désœuvrés et frustrés.

Selon un autre ancien ministre de Barack Obama, Leon Panetta (Défense), les États-Unis et l'Occident doivent être prêts à livrer une *« guerre de trente ans »* au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Pourquoi trente ans ? On se le demande. Pourquoi pas vingt, ou dix ? Ou cent, ou mille ? On espère que la prophétie de M. Panetta n'est pas du genre « autoréalisante ». On veut bien que l'Occident livre un combat dans la durée — trente ans s'il le faut —, mais on préfère que ça se fasse sur le front de la technologie et de la culture, comme le suggère Mme Clinton. Et aussi sur le front financier.

États-Unis : 65 % des élus sont des Blancs

Washington — Les hommes blancs, qui ne représentent que 31 % de la population américaine, détiennent 65 % des mandats électifs locaux et fédéraux aux États-Unis, selon une étude publiée mardi qui chiffre la sous-représentation des femmes et des minorités. L'étude, financée par l'organisation Women Donors Network, a analysé le sexe et la couleur de 42 000 élus.

Agence France-Presse

ILYAS AKENGIN AGENCE FRANCE-PRESSE

Des Kurdes se sont ravitaillés mercredi, à Diyarbakir, malgré une forte présence militaire.

GROUPE ÉTAT ISLAMIQUE

La colère kurde frappe la Turquie

C'était prévisible. Devant l'inertie des autorités turques face aux combats que livrent les Kurdes contre le groupe État islamique, des émeutes ont éclaté mardi non seulement dans le sud-est du pays, mais aussi ailleurs. Les heurts ont fait 21 morts et amené Ankara a décréter un couvre-feu dans certaines régions. Malgré cette mesure, des affrontements limités ont repris mercredi à Diyarbakir, Mardin, Van, Batman et dans la capitale Ankara, où les forces de l'ordre ont utilisé des gaz lacrymogènes et des canons à eau pour disperser les manifestants.

Première force militaire de la région, membre de l'OTAN, la Turquie qui, à la suite de fortes pressions des pays occidentaux, a pourtant donné son appui à la coalition mise sur pied par les États-Unis pour contrer l'EI. Depuis une semaine, des chars sont massés à la frontière avec la Syrie, tout près de la ville kurde assiégée de Kanobé, sans toutefois se porter à la défense des combattants qui tenteraient d'empêcher l'EI de s'emparer de la principale ville kurde de la région.

Mercredi, à l'issue d'une réunion des ministres et des responsables des forces de sécurité, le premier ministre islamo-conservateur, Ahmet Davutoglu a dénoncé les *« vandales »* à l'origine de cette vague de protestation, qui menace de faire dérailler le fragile processus de paix engagé entre la rébellion kurde et Ankara.

L'essentiel des affrontements s'est concentré à Diyarbakir, considérée comme la *« capitale »* du sud-est kurde, où dix personnes ont été tuées, a confirmé le ministre de l'Agriculture, Mehdi Eker. *« La plupart des victimes* [recensées à Diyarbakir] *sont mortes par balles »* lors de heurts entre militants proches des rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et partisans de mouvements islamistes, a précisé M. Eker.

Un appel

Outre Diyarbakir, des morts ont ainsi été recensés à Mus, Siirt, Mardin, Batman et Van, où de nombreux bâtiments publics, véhicules et commerces ont été détruits ou endommagés lors des émeutes de la nuit. Décrété dans certains districts de ces six provinces, le couvre-feu a été prolongé jusqu'à jeudi matin. Mercredi, des soldats et des blindés y ont pris position aux principaux carrefours ou patrouillé dans les rues, dans une ambiance souvent tendue.

Partie d'un appel lancé lundi soir par le principal parti kurde de Turquie, le Parti démocratique populaire (HDP), la vague de protestation a embrasé mardi tout le pays. Dans le sud-est comme à Istanbul ou Ankara, des manifestants kurdes sont descendus dans les rues pour dénoncer le refus d'Ankara d'intervenir contre les djihadistes de l'EI qui font le siège de la ville syrienne kurde de Kobané.

Le chef du gouvernement turc, qui avait promis de faire *« tout ce qui est nécessaire »* pour éviter la chute de Kobané (Aïn al-Arab en langue arabe), s'est également défendu d'avoir abandonné les combattants kurdes qui la défendent à leur sort. *« La Turquie est le pays qui a fait le plus de sacrifices sur le plan humanitaire »*, a-t-il dit, en rappelant que son pays avait accueilli depuis trois semaines plus de 200 000 Kurdes de Syrie, portant à près de deux millions le nombre de réfugiés présents sur son sol.

Le chef du principal parti d'opposition, le Parti républicain du peuple (CHP, social-démocrate), a mis en cause la politique du pouvoir en Syrie, principal grief des manifestants. *« La Turquie a importé le bourbier du Moyen-Orient sur son propre sol »*, a déploré devant la presse Kemal Kiliçdaroglu.

Malgré le feu vert la semaine dernière du parlement à une opération militaire contre l'EI, Ankara s'est jusque-là refusé à intervenir pour aider les combattants kurdes qui défendent Kobané, pourtant à portée de canons des chars de l'armée turque. Les autorités turques jugent les frappes aériennes de la coalition internationale insuffisantes et redoutent qu'elles ne renforcent le régime du président syrien, Bachar al-Assad, leur principal ennemi.

Le chef emprisonné du PKK, Abdullah Öcalan, a prévenu que la chute de Kobané signerait la fin des efforts de paix engagés il y a deux ans pour mettre un terme à un conflit qui a fait quelque 40 000 morts depuis 1984.

M. Davutoglu a promis qu'il ne *« sacrifierait pas le processus de paix au vandalisme »*.

Agence France-Presse

SYRIE

Les djihadistes avancent dans Kobané

Les combattants djihadistes ont avancé mercredi dans Kobané et reçu des renforts en hommes et en équipements, malgré les frappes de la coalition internationale jugées insuffisantes par le Pentagone pour sauver cette ville kurde syrienne.

« Les frappes aériennes à elles seules ne vont pas y arriver, ne vont pas apporter une solution et sauver Kobané », a dit le porte-parole du Pentagone. *« Il faudrait des troupes compétentes, des rebelles syriens ou des forces gouvernementales irakiennes, pour parvenir à vaincre »* le groupe État islamique (EI).

Malgré les raids des avions de la coalition, *« les djihadistes ont avancé à partir de l'est en direction du centre de la ville »*, a indiqué le directeur de l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), Rami Abdel Rahmane. Ils ont en outre reçu des renforts en hommes et en véhicules blindés Humvees, arrivés aux abords de Kobané qu'ils assiègent, en provenance de la province de Raqa sous contrôle de l'EI, a-t-il ajouté.

En soirée, les combats avaient baissé d'intensité, a dit M. Abdel Rahmane, après avoir fait état d'une *« intensification des raids de la coalition dans et autour de Kobané »* (Aïn al-Arab en arabe), dans la journée. Selon l'armée américaine, six frappes ont visé les positions de l'EI.

Les forces des YPG (Unités de protection du peuple kurde) avaient réussi, à la faveur des frappes, à repousser dans un premier temps les djihadistes entrés lundi à Kobané, selon un responsable local. Mais ces raids n'ont pas empêché l'EI de lancer une nouvelle offensive dans l'est pour *« reprendre les zones qu'il a perdues »*, a indiqué l'OSDH, en faisant état d'un attentat suicide au camion piégé commis par l'EI dans l'est de la ville.

Selon le général Martin Dempsey, plus haut gradé américain, pour tenter d'éviter les frappes, les jihadistes *« deviennent plus adroits dans l'utilisation des appareils électroniques »*, *« ne plantent plus de drapeaux, ne se déplacent plus dans de longs convois et n'établissent pas de QG visibles et identifiables »*.

Agence France-Presse

TERRES CONFISQUÉES AU CAMBODGE

Une question pour la CPI

GUY TAILLEFER

La confiscation de terres à grande échelle constitue-t-elle un crime contre l'humanité ? La Cour pénale internationale (CPI) vient d'être saisie de cette question sur la foi d'un rapport qui documente l'accaparement massif et systématique de terres cultivables au Cambodge par la classe dominante — membres du gouvernement, dirigeants d'entreprises, membres de l'appareil de sécurité.

L'avocat des victimes, Richard J. Rogers, de l'ONG britannique Global Diligence LLP, allègue que 770 000 personnes (6 % de la population) ont été affectées depuis 14 ans par ces confiscations systématiques et que 145 000 personnes ont été transférées de force hors Phnom Penh, la capitale. Des pratiques qui ne sont pas sans rappeler l'ancienne dictature des Khmers rouges, dont certaines mouvances sont d'ailleurs toujours présentes au sein du régime actuel du premier ministre Hun Sen, au pouvoir depuis 1998. La preuve fait état de meurtres, d'emprisonnement illégal et de camps d'internement dans lesquels les gens croupissent dans des conditions épouvantables. Ceux qui osent dénoncer cette situation — syndicalistes, défenseurs des droits de la personne et politiciens de l'opposition — feraient quant à eux l'objet d'une *« répression impitoyable »*. Des ONG locales ont documenté à ce sujet l'arrestation de centaines de militants. Global Diligence plaide que tous ces faits témoignent de crimes contre l'humanité.

L'ONG britannique, qu'appuie dans cette cause la Fédération internationale de ligues des droits de l'Homme (FIDH), dit s'adresser à la CPI *« vu l'échec persistant de la justice cambodgienne à faire enquête de façon efficace sur ces crimes graves »*. La question mérite d'autant plus que la CPI s'y arrête qu'aux quatre coins du monde, *« les violations des droits de la personne en lien avec l'accès à la terre ont atteint des niveaux scandaleusement élevés »*. Au Bureau du procureur maintenant de décider si ont été commis des crimes contre l'humanité relevant de ses compétences et, s'il y a lieu, d'ouvrir une enquête.

Le Devoir

ISRAËL

Heurts sur l'esplanade des Mosquées

Des dizaines de jeunes Palestiniens ont affronté la police israélienne mercredi sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem après la visite de fidèles juifs sur ce site extrêmement sensible vénéré par les juifs et les musulmans et théâtre de tensions grandissantes.

Quatre policiers ont été légèrement blessés et cinq protestataires arrêtés, a dit une porte-parole de la police. Côté palestinien, 17 personnes ont été blessées, selon les secours palestiniens.

Les heurts ont commencé quand des fidèles juifs ont accédé à l'esplanade par une rampe prévue à cet effet et débouchant à quelques dizaines de mètres de la mosquée al-Aqsa, troisième site saint au monde pour les musulmans. Des dizaines de jeunes Palestiniens ont commencé à lancer des pierres et des fusées éclairantes sur les policiers qui protégeaient les visiteurs juifs, a rapporté la porte-parole de la police, Louba Samri.

Les forces de l'ordre ont repoussé les protestataires à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa.

Agence France-Presse

LES SPORTS

TENNIS

Bouchard passe le premier tour en Autriche

Linz, Autriche — La favorite du tournoi de tennis Generali Ladies, la Québécoise Eugenie Bouchard, a facilement atteint le deuxième tour de la compétition mercredi en disposant de l'Autrichienne Patricia Mayr-Achleitner au compte de 6-4 et 6-1.

Bouchard a pourtant perdu son premier jeu au service et n'a pas pu distancer la 100e raquette mondiale avant que la manche initiale ne soit à 4-4. Mais celle qui occupe le 6e rang de la WTA a ensuite gagné six jeux consécutifs pour remporter facilement le duel.

« C'est toujours difficile d'affronter quelqu'un que vous ne connaissez pas beaucoup, comme la détentrice d'un laissez-passer, qui est aussi l'une des favorites locales, a expliqué Bouchard. *Je savais dès le départ que j'aurais à me battre : c'est ce que j'ai fait au premier set. Dans le second, nous avons aussi eu des jeux très serrés et c'est ce à quoi je m'attendais. Toutes les filles sont très bonnes, vous savez. Je suis seulement heureuse d'avoir pu rester forte dans les moments difficiles et d'avoir su élever mon jeu d'un cran au deuxième set. »*

La Tchèque Karolina Pliskova, classée 7e, et Bouchard sont les deux seules têtes de série toujours en lice à la conclusion du premier tour. Classée 2e, Ana Ivanovic a dû déclarer forfait en raison d'une blessure, tandis que les nos 3, Dominika Cibulkova, et 5, Sabine Lisicki, se sont inclinées en trois manches mercredi.

« Je ne le savais pas et je m'en soucie peu, car les filles qui ne sont pas classées peuvent aussi jouer du très bon tennis », a indiqué la joueuse de 20 ans.

ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE
Eugenie Bouchard

Huitième raquette au monde, Ivanovic, qui a gagné deux fois la compétition, a renoncé au tournoi en raison d'un malaise à la hanche. Au premier tour, elle avait dû recevoir des soins pendant son match contre la Française Pauline Parmentier.

Ivanovic a déclaré dans un communiqué publié sur le site Internet du tournoi que cette blessure l'a ennuyée tout l'été. La douleur ayant augmenté pendant les tournois en Asie, elle ne pouvait tout simplement plus continuer. Elle est qualifiée pour les Finales de la WTA, qui seront disputées plus tard ce mois-ci à Singapour. Son forfait a permis à l'Américaine Madison Brengle d'atteindre les quarts de finale d'un tournoi de la WTA pour la première fois de sa carrière.

Bouchard, qui est elle-même ennuyée par une blessure qu'elle s'est infligée la semaine dernière, n'a pas voulu confirmer qu'elle serait sur le court jeudi pour son duel face à la Bulgare Tsvetana Pironkova, 44e au monde. *« On évalue ça de façon quotidienne. Je ne sais pas comment je me sentirai, mais mon objectif est d'être sur le court »*, a-t-elle commenté.

Associated Press

Dure journée pour le Canada à Shanghai

Shanghai — Les Canadiens Milos Raonic et Vasek Pospisil ont tous deux subi l'élimination mercredi au tournoi de tennis de Shanghai. Raonic, 8e tête de série, a abandonné la partie au moment où il tirait de l'arrière 5-2 en première manche dans son match de deuxième tour contre l'Argentin Juan Monaco. On n'a pas immédiatement su pour quelle raison Raonic s'est retiré. Auparavant, Pospisil s'était incliné en trois manches de 7-6 (1), 3-6 et 6-4 devant l'Espagnol Roberto Bautista Agut, 14e tête de série, malgré un avantage de 15-2 au chapitre des as. Andy Murray et Novak Djokovic ont pour leur part accédé au troisième tour en signant des victoires en deux manches chacun. Roger Federer a de son côté vaincu Leonardo Mayer alors que Rafael Nadal a baissé pavillon devant son compatriote espagnol Feliciano Lopez.

Associated Press

CANADIEN 4, MAPLE LEAFS 3

Plekanec tranche à la dernière minute

JEAN DION

Il relève maintenant de la tradition que le Canadien de Montréal et les Maple Leafs de Toronto, deux vénérables institutions qui se détestent joyeusement depuis la nuit des temps, croisent le proverbial fer en lever de rideau de leur saison régulière dans la Ligue nationale de hockey. Et cela donne la plupart du temps un spectacle enlevant, comme ce fut le cas mercredi soir au Air Canada Centre.

Dans une rencontre chaudement disputée et qui a trouvé un dénouement échevelé, le Canadien a profité de deux buts de Tomas Plekanec, dont l'un (chanceux) enregistré dans la dernière minute de jeu en temps réglementaire, pour se sauver avec un gain de 4-3.

Après un spectacle son et lumière tout à fait décoiffant qui ne donnait pas une minute à songer que les Leafs n'ont pas remporté la Coupe Stanley — n'ont même pas atteint la finale, en fait — depuis 1967, le match s'est mis en branle et dès le départ, les hommes en bleu se sont employés à appliquer une certaine pression qui a contraint Carey Price à se signaler, notamment devant l'attaquant Leo Komarov, la fierté du hockey estonien.

Mais il revenait à Max Pacioretty le soin d'ouvrir la marque à la 5e minute. Filant sur le flanc droit, hors l'aile, l'un des quatre A du Tricolore a contourné le gros et grand Dion Phaneuf, visiblement en carence de mobilité, et d'un angle fort restreint, logé le disque dans le dé à coudre qu'avait laissé Jonathan Bernier en guise de fenêtre d'occasions. Bernier a d'ailleurs jeté un coup d'œil audit dé en ayant l'air, même derrière son masque, de ne pas trop y croire.

Mais Toronto a servi la réplique pas longtemps après lorsque la recrue Brandon Cozun a réceptionné une superbe basse en zone ennemie avec personne autour de lui. Il a décoché du poignet, et Nazem Kadri posté à l'embouchure s'est chargé de la déviation dans la lucarne, qui n'a laissé aucune chance à Price. 1-1.

Le CH a déployé plus tard une première supériorité numérique, qui est rentrée bredouille. Nathan Beaulieu, dont la frappe a percuté la barre horizontale derrière Bernier, est passé le plus près.

DARREN CALABRESE LA PRESSE CANADIENNE
Tomas Plekanec (A) célèbre avec ses coéquipiers son deuxième but du match, marqué à la toute fin et qui a donné la victoire au Canadien à sa première rencontre de la saison 2014-2015.

Les Leafs, eux, ont profité de leur seule attaque à cinq quand le défenseur Stuart Percy s'est retrouvé en possession derrière la ligne de but adverse et a remis à Tyler Bozak laissé seul dans la zone privilégiée. Celui-ci n'a eu qu'à rediriger alors que Price se trouvait sans trop de défense avec 38 secondes seulement à écouler à l'engagement initial.

Échappée réussie

Le jeu s'est montré un peu plus embrouillé en début de deuxième période jusqu'à la 5e minute, quand Alexei Emelin (une deuxième mention d'aide dans la joute), à sa propre ligne bleue, a repéré Plekanec à la bleue adverse, derrière la défense des Leafs. Remise parfaite, le Tchèque file seul et déjoue Bernier à sa gauche en lui passant un court revers au bout de la jambière. On avait soudain affaire à un nouveau match, ainsi que le chantait le poète.

Price et Bernier se sont signalés à tour de rôle pendant la suite immédiate des choses, et plus encore alors que l'action allait sans cesse d'un bout à l'autre, de telle sorte que c'était toujours 2-2 avec moins de trois minutes au cadran quand l'arrière Tom Gilbert, l'un des nouveaux venus chez le Canadien, a été sanctionné d'une double mineure pour avoir accidentellement porté sa palette au visage de Daniel Winnik. Et après un début d'attaque massive laborieux, Toronto a certes bourdonné, et Bozak l'aurait sans doute mise dedans s'il n'avait paru être accroché alors qu'il s'apprêtait à capter une passe près du poteau droit devant une moitié de filet déserte, mais au final, le score est demeuré inchangé pour la rentrée aux vestiaires.

En troisième, qui d'autre que celui qui fait tant jaser (et jase tant lui-même) pour rompre l'impasse ? À la 9e minute, David Desharnais travaille très fort dans le coin, le droit adverse en l'occurrence, et parvient habituellement à s'en extirper avec la rondelle sur le bâton. Il aperçoit P.K. Subban qui avance entre les cercles de mise au jeu, lui refile le palet, et le défenseur profite de la circulation relativement intense devant Bernier pour expédier une garnotte à la droite d'icelui, qui ne voit pas grand-chose.

Mais les Leafs n'avaient pas dit leur dernier mot, et à la 18e minute, ils profitèrent d'un coup de veine. Le disque sorti du coin par Morgan Reilly et dirigé latéralement heurta d'abord Price, puis Lars Eller pour se retrouver au fond de la cage.

Ironie du sort, le CH allait cependant bénéficier d'un traitement semblable alors qu'il restait 43 secondes à faire quand une passe de Plekanec vers Alex Galchenyuk, situé près du but adverse, a plutôt touché un patin de Percy pour glisser derrière Bernier. Pour les hommes de Michel Therrien, la longue marche commençait par un pas en avant. Un pas essoufflant certes, mais un pas quand même.

Ce parcours, qui s'amorce avec quatre matchs à l'étranger, prendra le chemin de Washington jeudi, de Philadelphie samedi et de Tampa lundi.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez **avant 14 h 30** pour l'édition du lendemain.
Téléphone : 514-985-3322
Télécopieur : 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit
AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

Pour soutenir l'effort quotidien des personnes atteintes de dystrophie musculaire, il faut beaucoup plus que des mots...
IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE !
1.800.567.2236
www.muscle.ca
bureau du Québec
Dystrophie musculaire Canada
une action musclée

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

4031 Lacombe - Près U de M
Couple recherché, propriétaire occupant. Grand 6 1/2, 2 s.d.b. rénovées. Électros inclus. Haut de duplex. 514 343-4679
http://photobucket.com/lacombe

DISCRIMINATION INTERDITE
La **Commission des droits de la personne du Québec** rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

PLATEAU - CONDO
Face parc Lafontaine près Rachel. Luxueux 4 1/2, 3 puits de lum. 3ème. Foyer, a/c. 2 balcons. Stat. Libre. 1 715$ 514 653-1820

169 QUÉBEC À LOUER

QUARTIER MONTCALM près rues Maguire et Cartier. Grand 5 1/2, meublé, 2 ch. Disponible novembre à mars. **418-681-6390**

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons.
2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée.
Terrasse ensoleillée. Internet.
www.bonnevisite.ca/nyons
mariehalarie@gmail.com
819 658-1218

303 ANTIQUITÉS

LAPOINTE & CHAMPAGNE
Appel aux consignations!
Nous achetons ou prenons vos oeuvres d'art en consignation pour nos ventes aux enchères.
lapointechampagne.com
514-527-1526

307 LIVRES ET DISQUES

Librairie Bonheur d'Occasion
achète à domicile livres de qualité en tout genre. **514 914-2142**
1317, av. du Mont-Royal Est

309 COLLECTIONS

TIMBRES ACHÈTE
Collection ou Accumulation.
514 775-8036

435 RESTAURANTS ET HÔTELLERIE

Recherche CHEF pâtissier et CHEF cuisinier/boucher cuisine Grecque Crétoise. **514-861-8181**

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

530 COURS

Devenez AUTEUR en 12 leçons.
Et découvrez le plaisir d'écrire
450 672-4893
raymondgparadis@gmail

560 ENTRETIEN, RÉNOVATION

RÉNOVATION LEBLOND et Fils
Si vous pouvez l'imaginer, nous pouvons le réaliser !
www.renovationleblond.com
514 377-5355

700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

Soulignez les heureux événements de la vie
Anniversaires, mariages, naissances, félicitations, etc.
514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

Faire des choix santé à l'épicerie est maintenant plus facile : recherchez le logo Visez santéMC

Visez santé MC FONDATION DES MALADIES DU CŒUR
Faire des choix santé à l'épicerie pour vous et votre famille peut être tout un défi.
C'est pourquoi la Fondation des maladies du coeur a créé le programme Visez santé MC.
Le logo Visez santé MC vous indique qu'un produit rencontre les critères nutritionnels pour une saine alimentation.
Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web au **www.visezsante.org** ou appelez la Fondation des maladies du cœur au **1-888-473-4636**
Visez santéMC **... pour faire vos choix-santé**
FONDATION DES MALADIES DU CŒUR
FONDATION DES MALADIES DU CŒUR HEART AND STROKE FOUNDATION

AVIS DE DÉCÈS

Groulx, Éliane (née Honnorat)
28 février 1922 – 3 octobre 2014

Le 3 octobre à Montréal, à l'âge de 92 ans, est décédée Éliane Honnorat, épouse de feu Yves Groulx.

Elle laisse dans le deuil son fils Patrice (France Julien), ses filles Murielle (Dominique Villemot), Isabelle (André Désiront) et Nathalie (Hassan Guillet), son frère Christian Honnorat (Françoise), sa belle-sœur Anna Groulx et son beau-frère André Groulx, ses onze petits-enfants et ses arrière-petits-enfants, ses nombreux neveux et nièces, ainsi que les amis qui l'auront accompagnée durant sa longue vie.

Tous se rappelleront sa chaleur, sa vivacité, sa dignité et son élégance.

Ses dernières années ont été adoucies par les soins prodigués à sa résidence, les Verrières du Golf, et à l'Hôpital général juif de Montréal.

Au lieu de fleurs, un don à la Fondation canadienne du rein (division du Québec) sera apprécié.

La famille recevra les condoléances au salon :

Alfred Dallaire | MEMORIA
1111, rue Laurier Ouest, Outremont
514 277 7778 | memoria.ca

(service de voiturier)

le vendredi 10 octobre de 18 à 21h et le samedi 11 octobre dès 8h. Une réunion de prière aura lieu au salon à 9h.

CULTURE

ADISQ : les finalistes de la catégorie chanson de l'année sont dévoilés

Dix artistes et groupes se disputeront le Félix de la chanson de l'année au prochain gala de l'ADISQ, un prix qui sera décerné par le public.

Emmène-moi de Marie-Pierre Arthur, *Sans regret* de Brigitte Boisjoli, *Le rendez-vous* de Valérie Carpentier, *Tout le monde en même temps* de Louis-Jean Cormier, *Comme on attend le printemps* de Jérôme Couture, *Mappemonde* des Sœurs Boulay, *Les amoureux qui s'aiment* des Trois Accords, *On leur a fait croire* d'Alex Nevsky, *Marie-Jo* de Karim Ouellet et *L'amour c'est pas pour les peureux* de Vincent Vallières sont en nomination dans la catégorie.

Le public aura jusqu'au 26 octobre pour voter pour sa chanson favorite, notamment sur le site *ici. Radio-Canada.ca/adisq*.

Certains des artistes dont la chanson est nommée auront par ailleurs l'occasion de présenter leur talent sur scène le soir du gala. Alex Nevsky, Vincent Vallières et Brigitte Boisjoli font ainsi partie des artistes qui chanteront au gala, tout comme Angèle Dubeau, Lisa LeBlanc, Half Moon Run, Koriass, Patrice Michaud et Misteur Valaire. Les artistes en nomination dans la catégorie de la révélation de l'année, soit Valérie Carpentier, Sally Folk, Les Hay Babies, Klô Pelgag et Émile Proulx-Cloutier, seront aussi du spectacle.

Animé par Louis-José Houde, le Gala de l'ADISQ sera diffusé à Radio-Canada le 26 octobre, à 19 h 30, en direct de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

Par ailleurs, Radio Radio, Jimmy Hunt, Les Sœurs Boulay, Philippe B et Alexandre Désilets assureront quant à eux la portion musicale de L'Autre gala de l'ADISQ, qui sera animé par Les Denis Drolet le 22 octobre. Le gala sera diffusé à MusiquePlus et MusiMax à compter de 20 h.

Le Gala de l'industrie aura pour sa part lieu juste avant L'Autre gala, à 16 h.

La Presse canadienne

Un nouveau venu du côté des arts visuels

Le Vieux-Montréal a accueilli mercredi soir un nouveau venu dans le monde des arts visuels. La galerie d'art Loft a fait son nid dans un édifice historique restauré tout spécialement. Sept artistes inaugurent l'espace à aires ouvertes dirigé par Charmaine Beaulieu, dont Jean-Michel Cholette, Janusz Migacz et Heidi Taillefer. La galerie d'art Loft a pour objectif de proposer un lieu dynamique d'échanges et de découvertes en plus d'offrir périodiquement des événements thématiques.

Le Devoir

BEN PHILIPPI

Lire › Le compte rendu de notre collaboratrice Nayla Naoufal sur le spectacle *Système D* de la chorégraphe **Dominique Porte**, sur **LeDevoir.com**

Marie-Ève Lavoie et Eza Paventi : passion Kino

Du 6 au 17 octobre, Kino clôt les célébrations de son 15e anniversaire avec un 13e Kino Kabaret au Festival du nouveau cinéma

MANON DUMAIS

Lorsqu'Eza Paventi, Christian Laurence, Jéricho Jeudy et Stéphane Lafleur ont fondé le mouvement Kino en 1999, ils étaient les premiers surpris de son grand succès. Jamais ils ne se seraient doutés que 15 ans plus tard leur maxime, *«faire bien avec rien, faire mieux avec peu, mais le faire maintenant»*, serait encore en vogue. Et que plusieurs kinoïtes se seraient taillé une place de choix dans le milieu du cinéma et de la télévision.

Sans le vouloir, les kinoïtes sont devenus les dignes héritiers des pionniers du cinéma direct : *«Quand on voyait ces films-là, de Perreault, Brault, Labrecque*, se souvient Eza Paventi, *on se disait qu'on était jaloux de cette époque. Dans le fond, c'est exactement ce qu'on a fait avec Kino. On s'est inspiré de cette façon de faire du cinéma. Quand on a décidé de continuer une deuxième année, il y a eu beaucoup de questionnements. On se demandait si c'était du cinéma parce qu'on ne faisait pas de pellicule ; aujourd'hui, cette question ne se pose même plus.»*

«Kino, c'est plus qu'un mouvement artistique, c'est un mouvement social, poursuit-elle. *S'il peut apporter quelque chose dans le domaine du cinéma, c'est ce côté démocratique. On donne la chance à tous de s'exprimer en assumant le côté un peu moins réussi. Avec les années, Kino est devenu un gage de débrouillardise.»*

Devant l'enthousiasme contagieux d'Eza Paventi et de Marie-Ève Lavoie, directrice générale depuis un peu plus d'un an, force est de constater que l'engouement pour ce *«terrain de jeu pour cinéastes»* n'est pas près de disparaître. Si le mouvement n'est pas tombé en désuétude, c'est que les vétérans ont toujours fait la part belle à la relève, permettant ainsi à Kino de préserver son essence et de la renouveler d'année en année, histoire de sortir les créateurs, de même que les spectateurs, de leur zone de confort.

Ainsi, pour le 13e Kino Kabaret, Marie-Ève Lavoie et son équipe ont concocté une formule qui revisite des éléments propres à l'esprit Kino. Les concepteurs ont même mis sur pied un *off*-Kabaret où l'on présentera notamment des matchs d'impro et un cours de maître de Rafaël Ouellet.

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Devant l'enthousiasme contagieux d'Eza Paventi (à droite) et de Marie-Ève Lavoie, directrice générale depuis un peu plus d'un an, force est de constater que l'engouement pour ce «terrain de jeu pour cinéastes» n'est pas près de disparaître.

«L'un des commentaires qu'on a reçus à la soirée de lancement, révèle Marie-Ève Lavoie, *c'était que la façon dont on a conçu le Kabaret cette année, avec les quatre thématiques, où les gens apprennent à la dernière minute les éléments essentiels de leur film* [le lieu, la distribution, la direction artistique et le scénariste], *on revient à l'époque où on se rencontrait le matin, qu'on faisait un film l'après-midi et qu'on le projetait le soir. Les gens sont hyper stimulés.»*

Pour l'être humain, avoir 15 ans correspond à une période de turbulence. Qu'en est-il pour Kino ? *«Je trouve que c'est un bel ado !* lance Eza Paventi. *Kino ne remplacera jamais les institutions, c'est correct et c'est tant mieux, car ce n'est pas ça qu'on veut. Kino offre un terrain supplémentaire, complémentaire, aux cinéastes.»*

*«S'il y a une crise qui se prépare, je dirais que ça serait une crise de renouveau, qui serait positive, car on a vraiment envie de se renouveler chaque année afin qu'il n'y ait pas d'*establishment», conclut Marie-Ève Lavoie.

Collaboratrice
Le Devoir

À la grâce du financement

Patrick Watson, Dead Obies et Heavy Trash seront au Lac-Saint-Jean pour le Coup de grâce de Saint-Prime

PHILIPPE PAPINEAU

Depuis six ans, à l'Action de grâce, la petite ville jeannoise de Saint-Prime troque le chant des oies pour le son des guitares, des claviers et des platines, le temps des trois jours du Coup de grâce. Et si son cofondateur Pierre Thibault a l'impression d'être parvenu à une façon de faire modèle pour un festival en région, le spectre du sous-financement le hante encore plus qu'à l'habitude.

«On reste privilégiés au Québec et au Canada d'avoir accès à du financement, mais on ne se le cachera pas, on sent vraiment qu'il y a des coupes majeures», lance Thibault, patron de l'étiquette de disque C4, qui se concentre désormais presque exclusivement à la production d'événements, comme l'Autre Saint-Jean.

Le Coup de grâce de Saint-Prime — une ville de 3000 habitants située entre Roberval et Saint-Félicien — se déroule cette année du 10 au 12 octobre, et offre une quinzaine de spectacles dans trois lieux de la municipalité, dont certains dans une grange modifiée en salle de concert. Des artistes québécois comme Patrick Watson, Misteur Valaire, Dead Obies, Random Recipe et Bloodshot Bill seront du festival, mais aussi des musiciens du Canada ou d'ailleurs, comme les DJ Mondowski et Paolo Cortes, ainsi que Barbara Clifford et Heavy Trash — qui seront aussi à Montréal vendredi et à Québec samedi.

«Ici, le Coup de grâce, ça crée des réunions de famille, tout le monde revient voir son monde, raconte Thibault. *Pour les groupes comme Dead Obies ou PyPy, c'est beaucoup l'occasion de venir présenter un show devant 400 personnes ici. C'est pas que les gens n'aiment pas cette musique-là, c'est qu'elle ne se rend pas à eux, à cause des radios commerciales. J'en démords pas de ce sujet-là, mais ces groupes-là ont pas de diffusion ici, il n'y a pas de CISM ou de CHYZ. Une des seules façons pour les artistes québécois de faire valoir leur talent dans les régions, c'est par des événements qui sont structurés.»*

ALEXIS BOURASSA

Le Coup de grâce de Saint-Prime se déroule du 10 au 12 octobre, et offre une quinzaine de spectacles dans trois lieux de la municipalité, dont certains dans une grange modifiée en salle de concert.

Lors de ses six éditions, le Coup de grâce n'a pas reçu d'aide de la SODEC, pour des raisons de *«contingentement»*, nous dit Pierre Thibault. *«Et c'est pas contre la SODEC, il y a vraiment une disparition du financement des nouveaux événements culturels. Cette année, sur un budget de 100 000 $, on a reçu 8000 $ de la part du fonds discrétionnaire de M. Couillard car on est dans sa circonscription, et 3000 $ de la municipalité.* [...] *Et malgré le fait que Denis Lebel soit le député, j'ai reçu zéro cenne du Canada.»*

Le goulot se resserre pour le Coup de grâce, mais Thibault reste confiant, heureux de la taille et de la vitesse de l'événement. *«En plus, le dépanneur vire, l'épicerie vire, la station-service, les hôtels, les restos aussi. On voit passer 3000, 4000 personnes. C'est pas Osheaga, on s'entend, mais à petite échelle, c'est bon.»*

Le Devoir

CANAUX	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit
SRC	Le Téléjournal 18 h		30 vies	Infoman	Un air de famille		Enquête		Le Téléjournal		Pour le plaisir		Les Soprano
TVA	17h55 TVA nouvelles	Le Tricheur / André Sauvé	Fort Boyard / Bob Hartley.	Enrico Ciccone ,	Invitation seulement / Hélène Bourgeois , Anick Lemay.		Les beaux malaises / L'ex	Les beaux malaises	TVA nouvelles	22h40 Denis Lévesque		23h40 Signé M / Le hockey	0h10 X-FILES: JE VEUX Y ...
TQ	Les Argonautes	Subito texto / Maude Lagaffe	Génial! / Marie Turgeon.	Patrice Coquereau ,	Une pilule, une p'tite granule		Bazzo.tv			Formule Diaz / François Létourneau		Les bobos	Les groupes parlementaire..
V	Atomes crochus	Un souper presque parfait	Ici comme ailleurs	Rire et délire	CSI: NY / La mort en face		NCIS: Los Angeles / Règle Tacite		En mode Salvail	22h50 Un gars le soir	23h20 L'Instant Gagnant		
RDI	Le National	RDI économie	24/60		Les grands reportages		Le Téléjournal		RDI économie	Le National	24/60		Grands rep.
TV5	17h50 Champi..	Journal FR	7000m au dessus		Des camions et des hommes		21 jours		En thérapie	Maisons	TV5 le journal	23h40 Faut pas rêver	
D	Ultime machine		Cauchemar sur l'autoroute		Revenus vivants		Vies parallèles		Grand Rire de Québec		Comédie Club / Réal Béland		Docu-D
VIE	Idées-grandeur	À louer	Quel âge	Rénover	Patron clandestin / Freshii		Super radins	Super radins	Maison vaut	Manon/ cuisine	Jamais heureux		Normal?
MP	Top musique		Buzz		M. Net	Buzz bis	L'incroyable famille Kardashian		Top Modèle		Ce show Mike	Tattoo faux	Drag Queen
MX	Les ex du rock	Rajotte	Génération 90 / 1993		Cliptographie / Kiss		Les années / Culte du corps		L'index québéc	L'index québéc	Génération 70		Aujourd'hui
VRAK.TV	Arrange-toi ça	Vrak Attak	Big Bang	Big Bang	Filles fauchées	Awkward.	New Girl	Volé mes jeans	Teen Wolf / L'énigme		Degrassi	Paparadis	Hors d'ondes
TTF	Les Simpson	DerrièrePerd	DerrièrePerd	Défis extrêmes	Têtes-Claques	Faut pas rêver!	Les Simpson	Family Guy	South Park	Archer	Les Simpson	Faut pas rêver!	Archer
RDS	17h00 Le 5 à 7	Hockey 360°	LNH Hockey / Canadiens de Montréal c. Capitals de Washington (D)					21h45 L'antichambre (D)		22h45 Sport30	23h15 Canadiens express		0h15 Poker
HISTORIA	Fous bolides	Pawn Stars	Pawn Stars	Restauration	Les a$ de la brocante		Les enquêtes du NCIS		Boardwalk Empire / En habits du dimanche			Brocanteur	Maisons
ARTV	Cormoran / Bella est troublée		Pérusse cité	Catherine	Rêve acteur	ParaGilles	Les prisonniers / Retrouvailles		La vie parfaite	Les grandes entrevues / Patrick Huard			Catherine
EXPLORA	Le crépuscule de la grenouille		Curieux	A tout casser	La magie du cosmos		Les guerre des mondes		Le côté sombre du cannabis		Steve Jobs		Structures
SÉRIES+	La loi et l'ordre: Crimes sexuels		Elémentaire / Alias Moriarty		Une femme exemplaire		La loi et l'ordre: Crimes sexuels		C.S.I: Miami		Blue Bloods / Poker menteur		Heure de vérité
ZTÉLÉ	Comment..fait	Equipé- rouler	Seuls et tout nu / Les coulisses		Baiser fatal		The Tomorrow People		Sleepy Hollow		Classé XXX	Briseurs	Les stupéfiants
C. SAVOIR	17h00 Apostr.	Faire une tête	Zona, diagnostiquer		L'observatoire de l'humour		CursUS-santé		Science of music		Ecoles à l'examen		Génération Y
EVASION	Bouffe en cavale		Soleil tout inclus / Haïti		Vacances de Bruno		Le cuisinier rebelle prend l'air		Villas de rêve		71 degrés Nord		Cuisinier reb.
TFO	LeRanch	Wendy	Flip	Subito texto	Citoyen monde	24.7/#ONfr	LES BARBOUZES (1964) avec Bernard Blier, Lino Ventura.				Flip	Citoyen monde	24.7/#ONfr
Cinépop	17h10 LE DERNIER ROI D'...		19h15 L'AUTOMNE DE MES SOUVENIRS (2007) Gabriel Byrne.				LE JEU DES ARMES (2000) Juliette Lewis.				L'INTRA-TERRESTRE (1999) Brendan Fraser.		
SEcran	17h55 LES MONUMENTS MEN (2014) George Clooney.				ENOUGH SAID (V.F.) (2013)			21h40 COLLEGE DES VAMPIRES (2013) Maclain Nelson.				23h25 RENDEZ-VOUS DANS...	
Planète	Les Maîtres du ciel		Herculanum		Vers où, Israël?				Air France: En quête de sécurité		Les 10 commandements		L'or Thraces
MATV	Libre-service		Montréalité	100 problèmes	Open télé		À la page		Catherine et Laurent		Libre-service		Le cahier
CBC	17h00 News	Coronation St.	Murdoch Mysteries		The Nature of Things		Doc Zone		CBC News: The National		CBCNews	Rick Mercer	22 Minutes
CTV (Mont.)	CTV News		eTalk	The Big Bang	Grey's Anatomy		Saving Hope / Stand By Me		How to Get Away With Murder		CTV National	CTV News	0h05 Daily Sh.
GBL	Evening News	Global National	E.T. Canada	Ent. Tonight	Bones		Gracepoint / Episode Two		Parenthood		News Final	E.T. Canada	The Doctors
ABC	ABC 22 News	World News	ABC 22 News	Inside Edition	Grey's Anatomy		Scandal / Inside the Bubble		How to Get Away With Murder		ABC 22 News	23h35 Jimmy Kimmel Live	
CBS	Channel 3 News at 6 p.m.		Evening News	NFL Thursday Night Kickoff (D)		20h25 LNF Football / Colts de Indianapolis c. Texans de Houston (D)					23h15 News	23h50 David Letterman	
NBC	Newschannel 5	NBC News	Jeopardy!	Wheel Fortune	The Biggest Loser / Sidelined		Bad Judge	A to Z	Parenthood		Newschannel 5	23h35 Jimmy Fallon	
FOX	Modern Family	Modern Family	The Big Bang	The Big Bang	Bones		Gracepoint / Episode Two		FOX 44 News	News at 10:30	Orange Nation	Family Guy	American Dad
PBS (33)	PBS NewsHour		Start Up	Governor Debate / Vermont PBS Election 2014			House of Cards Partie 1 de 4		Prime Suspect		Business	Charlie Rose	
PBS (57)	News America	Business	PBS NewsHour		Roadside Adv	Bluegrass U	Seasons of a Poet			Scully World	World News	Charlie Rose	
TSN	SportsCentre		That's Hockey	Sens Pre-game	LNH Hockey / Sénateurs d'Ottawa c. Predators de Nashville (D)					SportsCentre	Hockey 2 Nite	CFL 30	Poker
HBO	17h25 BURY MY HEART AT WOUNDED KNEE			19h40 Ladies	20h10 Silicon	20h40 Silicon	21h10 THE LAST OUTLAW (1994)			22h45 FREQUENTLY ASKED QUESTIONS A...			0h15 6 Ft Und
Showtime	17h30 SAVE THE LAST DANCE (2000)			SOUL PLANE (2004) Tom Arnold.			Homeland			Homeland	Penn & Teller..	MONSTER (2003)	
AMC	16h30 EAGLE EYE (2008)		The Walking Dead / Seed		The Walking Dead / Sick		The Walking Dead		22h05 The Walking Dead		23h05 The Walking Dead		0h05 Dead
AddikTV	Les enquêtes de Murdoch		La légende de Camelot		Mensonges		Otages / Mauvais atout		Dexter / T'es où?		100% humain		Horreur
TVA Sports	Le Premier Trio		Red Bull Air Race		LNF Football / Colts de Indianapolis c. Texans de Houston (D)							Le TVA sports	L'Ultime
CityTV	OnlyMontreal	Montreal	Modern Family	Modern Family	The Bachelor Canada		Scandal / Inside the Bubble		2 Broke Girls	Two and Half	EP Daily	Reviews	Extra
10/09	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	minuit

À LA TÉLÉ

Nos choix ce soir

GRANDIR TROP VITE

Il en a été question depuis quelques jours dans l'actualité, voilà enfin une occasion de regarder le documentaire d'Hélène Choquette sur le phénomène de la puberté hâtive, qui touche de plus en plus de fillettes, qui deviennent femmes trop vite à leur goût… Si vous manquez la diffusion de ce jeudi soir, sachez qu'il sera possible de le visionner gratuitement sur le site de l'ONF (*onf.ca*) du 17 au 19 octobre.
Grande fille !, RDI, 20 h

COMME AUX ÉTATS

Ou pas tout à fait, en fait… Ce documentaire sur l'augmentation de «l'offre carcérale» au Canada alors que le taux de criminalité est toujours en baisse au pays montre que certains États américains *«tough on crime»*, qui ont probablement inspiré le gouvernement fédéral actuel, ont tendance à fermer des prisons plutôt que d'en ouvrir.
Doc Zone : State of Incarceration, CBC, 21 h

DOUBLE DOSE DE MALAISES

Si la télé «sérieuse» qui se fait sur les réseaux conventionnels à cette heure ne vous dit trop rien ce soir, la rediffusion à coups de deux épisodes de la formidable série comique de Martin Matte est sans doute une option intéressante. Ca change les autres «malaises» de place…
Les beaux malaises, TVA, 21 h

Amélie Gaudreau

CULTURE

Monumentales miniatures

L'art indien du XIIe au XIXe siècle s'expose à Québec

FRÉDÉRIQUE DOYON
à Québec

L'art est ici à scruter de très près. Car les *Miniatures du sud de l'Asie du San Diego Museum of Art*, qui lancent la saison du Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ), révèlent leurs charmes par couches, plus on s'en approche.

Certaines de ces œuvres typiques de l'histoire de l'art indien tiendraient dans le creux de la main. *«Elles sont miniatures, mais immenses en contenu et en perfection»*, soulignait mercredi la directrice générale de l'institution américaine prêteuse. D'où le très joli oxymoron qui circulait lors de la soirée de vernissage, mardi: monumentales miniatures.

Après Madrid et Mexico, l'exposition installée à Québec jusqu'en janvier met en lumière la somptueuse collection de M. Edwin Binney 3rd (petit-fils de l'inventeur des Crayola) cédée au San Diego Museum of Art (SDMA), et considérée comme *«l'une des plus importantes et complètes au monde»* avec ses quelque 2000 pièces, expliquait Line Ouellet mercredi au lancement de l'événement.

Ces aquarelles sont essentiellement tirées de livres et inspirées de leurs récits, religieux, épiques ou lyriques. Conservées dans des bibliothèques — d'où leur bon état —, elles étaient conçues pour être vues sur des chevalets. L'équipe du MNBAQ a donc choisi de leur fabriquer du mobilier incliné en guise d'écrin.

En quelques salles du pavillon Gérard-Morrisset, la centaine d'œuvres prêtées à Québec couvre sept siècles de création déployés en quatre temps. Les enluminures sacrées (XIIe au XVe siècle) sont empreintes des trois religions indiennes principales (bouddhisme, hindouisme et jaïnisme) avant l'arrivée de l'islam.

«Ces livres étaient vénérés comme des icônes», explique Anne Eschapasse, directrice des expositions et de la médiation. Elles étaient peintes sur des feuilles de palmier jusqu'à l'arrivée du papier au XIIIe siècle et reliées par des cordes et une couverture de bois, également peinte.

«Il y avait de nombreux commanditaires de textes sacrés qui cherchaient ainsi à obtenir un mérite religieux pour eux ou leurs proches», explique Marika Sardar, conservatrice adjointe de l'art de l'Asie du Sud et de l'islam au SDMA.

Influences multiples

La section «Visions lyriques» se penche sur les miniatures illustrant deux livres majeurs de la culture persane: le *Livre des rois* (*Shahnameh*) du poète Firdousi, dans lequel est notamment représentée l'épopée d'Alexandre Le Grand (*Iskander*) et *Les cinq poèmes* (*Khamsê*) de Nizami. Dans une alcôve, on raconte l'organisation rigoureuse du travail dans l'atelier impérial moghol.

Viennent ensuite les œuvres de l'apogée des Moghols (XVIe au milieu XVIIIe), conquérants venus d'Asie centrale s'installer en Inde dès 1526. L'empereur Akbar sera particulièrement actif dans la commande d'œuvres (surtout des scènes épiques) où se déploie un sens des perspectives qui n'a rien à voir celui de l'Occident.

De tout temps, l'Inde, où passait la route de la soie, a été traversée par les influences multiples. L'arrivée de la Compagnie des Indes transformera profondément l'art de la miniature vers 1800. Les thèmes de la faune et de la flore surgissent sur des canevas beaucoup plus imposants, qu'on retrouve maintenant accrochés au mur, clin d'œil à ce mouvement d'occidentalisation.

Un conseil: munissez-vous d'une loupe (offerte lors de la visite de presse): elle permet vraiment d'en apprécier les traits fins, les coloris éclatants, les motifs cachés à l'œil nu.

Le Devoir

COLLECTION EDWIN BINNEY 3RD, THE SAN DIEGO MUSEUM OF ART / MNBAQ

***Rostam prend le khaqan de Chine au lasso et le jette au bas de son éléphant blanc* (détail), tiré d'un *shahnameh* (*Livre des rois*), Cachemire, Inde, vers 1790**

INDE. MINIATURES DU SUD DE L'ASIE DU SAN DIEGO MUSEUM OF ART
Au Musée national des beaux-arts du Québec du 9 octobre au 18 janvier

Fous de l'Inde

Pour faire le pont entre cette culture plurimillénaire, pluriethnique et les Québécois, le MNBAQ a invité une dizaine de personnalités d'ici passionnées par ce coin du monde à raconter ce qui les lie au pays de Gandhi. Le dramaturge Larry Tremblay, l'auteur Samuel Archibald, l'actrice Louise Latraverse — partie étudier les miniatures en 1996 — et le collègue du *Devoir* Guy Taillefer se livrent, entre autres, dans un court document filmé proposé en amont de l'exposition. Le musée a également concocté un programme d'activités diverses: concert, films, yoga (!) pour prolonger l'expérience indienne… vue d'ici.

Départ spectaculaire en France pour *Mommy*

MICHEL DOLBEC
à Paris

Élevé avant même sa sortie au rang de «phénomène», présenté comme «le» film de la rentrée, encensé par une critique unanime, *Mommy* de Xavier Dolan connaît un démarrage fracassant en France, où il a pris l'affiche mercredi sur 315 écrans.

À la fin de la première journée d'exploitation, *Mommy* s'apprêtait à passer le seuil des 50 000 entrées, selon les premières estimations, un score remarquable. En comparaison, *Tom à la ferme*, le précédent film de Dolan, et son plus gros succès jusqu'ici, avait attiré en France 150 000 spectateurs, indique-t-on.

Dès la fatidique séance de 14 h, on sentait que les choses étaient bien parties. Le long métrage avait alors cumulé 2685 entrées dans 24 salles parisiennes, pour une moyenne de 112 spectateurs par copie. Il s'agissait du meilleur démarrage de la semaine, *Mommy* devançant d'une courte tête *Gone Girl*, avec Ben Affleck.

Chez Diaphana, un des bons distributeurs français indépendants, on a fait sauter les bouchons de champagne en découvrant ces chiffres.

«C'est très bien parti. C'est un départ de blockbuster *américain»*, a souligné Didier Lacourt, le directeur de la distribution.

On ne se souvient pas avoir assisté en France à un tel engouement (médiatique et public) pour un film québécois au moment de sa sortie.

Mardi encore, le quotidien *Libération* consacrait sa une et quatre pages entières au cinquième film de Dolan, qui a aussi fait la couverture de *Télérama*, des *Inrocks* et du supplément de *L'Express*. On a aussi entendu ou vu le jeune prodige de 25 ans et ses comédiennes dans la plupart des grandes radios (notamment sur Europe 1, où Dolan a fait une sortie contre la Manif pour tous) et sur le plateau du *Grand Journal* de Canal+. Les journaux télévisés de 20 h de TF1 et de France 2 lui ont aussi consacré des reportages.

Le buzz autour de *Mommy*, qui s'était mis en marche au Festival de Cannes, n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis. Diaphana a organisé ces dernières semaines une centaine d'avant-premières, qui ont attiré 15 000 spectateurs, qui se sont arraché les places, dit-on, de quoi renforcer le fameux et indispensable bouche-à-oreille.

Le passage de Dolan et Anne Dorval à l'émission *On n'est pas couché* de Laurent Ruquier n'a pas nui. Sur Internet, la prise de bec de la comédienne avec le polémiste d'extrême droite Éric Zemmour a été vue 1,2 million de fois.

Exposition critique

La critique, de son côté, a unanimement salué *Mommy*.

«Avec Mommy*, Xavier Dolan, 25 ans et déjà cinq films, franchit un cap, passe plusieurs vitesses à la fois. Il s'envole»*, a écrit *Télérama*, qui souligne la performance des *«actrices époustouflantes que sont Anne Dorval et Suzanne Clément»*.

«Mommy *est donc merveilleusement hybride: mi-naturaliste mi-«bigger than life»* [plus grand que la vie]*, tour à tour terre à terre et parcouru de somptueuses envolées»*, a ajouté l'influent hebdomadaire culturel.

Pour le quotidien *Libération*, *Mommy* est incontestablement *«LE film de la rentrée, un amour de film, celui qui nous perturbe»*.

«Rien à foutre, à fond et jusqu'au bout! Ce pourrait être le slogan de ce film ultra, terriblement rebelle aux tiédeurs de la connerie ambiante ou du bon goût obligatoire», résume *Libé*.

Même enthousiasme chez *Les Inrockuptibles*: «Avec ce *mélo électrique sur les courants d'amour d'une mère célibataire, de son fils délinquant et de leur accorte voisine, le système Dolan, fait d'emphase et de lyrisme, carbure à plein régime.»*

«Une pareille puissance thermonucléaire est tellement rare, tellement galvanisante, qu'elle rend dérisoires ses propres contre-effets pervers. On aime Mommy *comme on aime sa maman, avec tous ses défauts bien compris»*, conclut *Les Inrocks*.

De *La Croix* à *Paris Match*, des exigeants *Cahiers du cinéma* au magazine *people Gala*, tout le reste est de la même eau. Un *«film rempli d'amour en forme de bombe émotionnelle* [qui] *nous explose à la face. Et nous laisse complètement sonnés»*.

La Presse canadienne

ARCHITECTURE

Différences et ressemblances entre Palladio et Jefferson

L'architecture domestique d'Andrea Palladio (1508-1580), avec ses frontons, ses colonnes, sa symétrie, a séduit, au point où elle serait la plus copiée de toutes. Son plus illustre «copieur»: l'architecte Thomas Jefferson (1743-1826), par ailleurs troisième président des États-Unis. Le Centre canadien d'architecture les rapproche dans une exposition portée par les questions d'originalité, de circulation des idées, d'identité, d'image.

JÉRÔME DELGADO

L'exposition *Found in Translation: Palladio-Jefferson*, organisée en collaboration avec le Palladio Museum de Vicence (nord de l'Italie), n'est pas énorme. Dans la salle octogonale du Centre canadien d'architecture (CCA), une série de photographies sont projetées sur trois écrans connexes, dans la librairie du musée, deux précieux livres sont à découvrir: *I Quattro Libri dell'Architettura*, ouvrage fondamental de Palladio, et sa première traduction anglaise, *The Architecture of A. Palladio*, par Giacomo Leoni, document référence pour Thomas Jefferson.

Une projection d'images et deux livres, voilà ce qui constitue *Found in Translation*. Petite expo, certes, mais grandes observations lancées par les commissaires, l'historien de l'architecture Guido Beltramini, et directeur du Palladio Museum, et le photographe Filippo Romano.

Cette présentation succincte a germé chez Guido Beltramini lorsqu'il visitait l'expo *Trajets*, à l'affiche du CCA en 2010. La réflexion qui en émanait sur la mobilité des idées et objets lui a fait comprendre que Palladio était au *«centre»* de ces voyages. Autrement dit, comme Beltramini le résumait mercredi devant les médias montréalais, *«tous les pays ont leur Palladio»*.

Or, n'est pas Palladio qui veut. Thomas Jefferson, auteur notamment de la rotonde de l'Université de Virginie, croyait faire du Palladio pur et dur. Il considérait *I Quattro Libri dell'Architettura* comme sa bible, alors que c'est la traduction de Leoni qu'il consultait. Qui dit traduction, dit transformation, évolution. Exposés ouverts côte à côte, les deux livres montrent comment la coupole d'un édifice de Palladio se retrouve, sous le crayon de Leoni, doté de fenêtres.

«La rotonde de Palladio est sombre, alors que chez Jefferson, elle reçoit la lumière du jour. Cet exemple est le meilleur de ce qui arrive dans une traduction. La traduction, dit Guido Beltramini, *fait toujours perdre le plus important. Elle modifie le contexte.»*

Le dialogue entre deux architectes, entre le Vieux Monde et le Nouveau, entre la Renaissance tournée vers l'Empire romain et la naissance d'un nouvel empire, prend tout son sens dans les photographies de Filippo Romano. Les images des édifices européens et américains sont projetées pêle-mêle, sans être identifiées. L'artiste italien, qui apprécie l'ambiguïté, a adopté ici le regard du touriste, du voyageur, avec l'idée en tête de représenter une icône.

«Ce sont des icônes, des architectures fixées dans la mémoire collective, comme des lieux d'identification pour une collectivité», dit celui qui animera, jeudi 9 octobre, une discussion autour de son étude des bidonvilles de Nairobi, au Kenya.

L'expo *Found in Translation* est en place jusqu'au 15 février.

Collaborateur
Le Devoir

FILIPPO ROMANO

L'exposition *Found in Translation: Palladio – Jefferson* présente l'œuvre récente de Filippo Romano, photographe documentaire et de l'architecture, au Centre canadien d'architecture.

MOTS CROISÉS

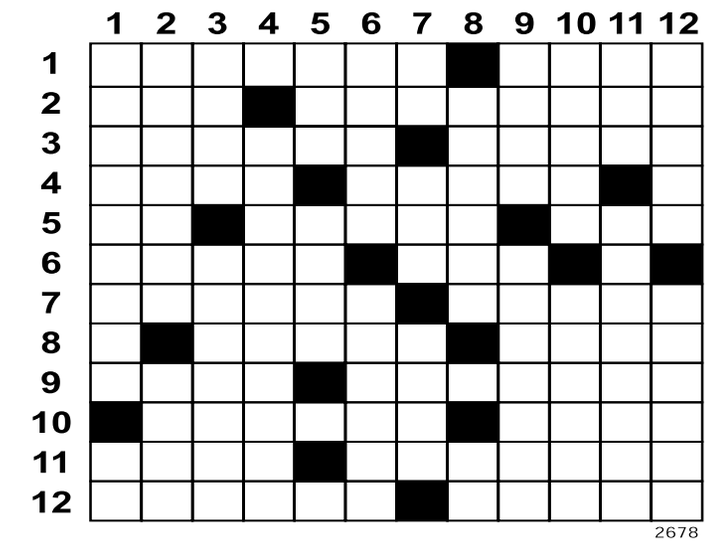

2678

HORIZONTALEMENT

1. Poisson-épée - Pas bon marché.
2. Petit singe - Arme.
3. Poisson plat - Reptile carnivore.
4. Engrais azoté - Ministres religieux.
5. Gloussé - Séjour des morts dans la Bible - Bouclier médiéval.
6. Partie de la jambe - Pif.
7. Mystère - Boissons.
8. Fenouil bâtard - Région.
9. Fait du crawl - Célébrer.
10. Âne mâle - À sec.
11. Alexandrin - Pallié.
12. Aigle d'Australie - Garnir un voilier.

VERTICALEMENT

1. Énorme poisson - Consulté.
2. Reptile - Estuaire breton.
3. Plus pénible - Célèbres chutes.
4. Gagne-petit.
5. Principe chinois - Aspire par le nez.
6. Herbe couverte de poils - Impalpable.
7. Nota bene - À moi - Organisme vivant qui héberge un parasite.
8. Ingurgités - Magnésium.
9. Palourde - Avoir un défaut de langue.
10. Instrument agricole - Poisson.
11. Dans l'alphabet grec - Attitude fanfaronne.
12. Remboursé - Classer.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	E	X	O	C	E	T	■	S	C	A	R	E
2	P	I	R	E	■	R	E	T	I	N	E	S
3	E	P	I	S	S	E	■	E	T	O	C	S
4	R	H	O	■	A	P	P	R	E	N	T	I
5	L	O	L	I	T	A	■	C	■	N	O	E
6	A	■	E	M	I	S	S	O	L	E	■	U
7	N	E	■	B	■	S	E	R	I	E	U	X
8	■	C	O	U	T	E	L	A	S	■	T	■
9	D	U	R	■	I	■	E	L	E	V	O	N
10	O	M	I	C	R	O	N	■	R	A	P	E
11	R	E	N	I	E	■	E	R	O	S	I	F
12	E	S	S	O	R	E	S	■	N	E	E	S

2677

SOLUTION DU DERNIER